

Meilleurs vœux
à tous
pour l'année 1998

N° 345
JANVIER
1998

Bulletin
édité par le Syndicat
national des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

Directeur de la publication
Jean OMNES
25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

BSRS

Emploi, carrières, statuts
ACTION
Au CNRS à Auteuil
et dans les Délégations Régionale
jeudi 5 février 1998

La mine de Slàm

LES CHÔMEURS DANS LA RUE.



Un emploi statutaire et des carrières pour tous : un combat à gagner

La direction du CNRS a présenté ses orientations budgétaires au dernier Conseil d'Administration. Ses propositions tempèrent sévèrement l'embellie annoncée en matière d'emplois. Au nom de la « souplesse » de gestion, elle demande l'autorisation d'affecter les crédits afférents aux salaires (directs et indirects) à d'autres postes (investissement, dépense d'exploitation). Ainsi, les postes libérés (par départ à la retraite ou par mobilité externe par exemple) ne seraient pas tous mis au concours et les possibilités ouvertes au budget ne déboucheraient pas sur les recrutements attendus (les taux globaux de recrutement seraient respectés, dit la Direction). La Direction suggère de supprimer dès maintenant les emplois affectés aux grands instruments (arrêt de Saturne, gel de Soleil) au lieu de les redéployer.

Si le CNRS revendique la « liberté » de choix, c'est donc au détriment de l'emploi. Les

arguments ne sont pas nouveaux : la masse des salaires versés entraverait toute politique scientifique autonome. Nous avons répondu à de nombreuses reprises à cet argument du poids de la masse salariale dans le budget des organismes. Le premier terme de ce rapport ne prend en compte que les personnels statutaires et précaires directement payés sur crédit CNRS, laissant de côté les autres catégories de précaires et l'ensemble des thésards. Le second ne comprend que les crédits issus du CNRS et non l'ensemble des moyens réels des laboratoires dont une partie importante provient d'autres crédits publics (ministères, instances régionales ou communales) ou directement privés (entreprises). Cet argument nie de plus une évidence, la recherche est une activité qui exige certes de l'outillage et des équipements coûteux, mais qui dépend avant tout des hommes qui la font.

Les départs à la retraite vont s'accélérer ces prochaines années. Il faut recruter dès maintenant pour assurer les transferts, la continuité des

SOMMAIRE

PAGES 1 à 3	<u>Edito : Un emploi statutaire et des carrières pour tous : un combat à gagner.</u>
PAGE 4	<u>Pétition contre la suppression des crédits aux thésards de certains organismes (CNRS, CEA, INSERM, INRIA).</u>
PAGES 5-6	<u>EMPLOI GELES, PRECARITE, CARRIERES BLOQUEES QUALIFICATIONS NON RECONNUES ACTION le JEUDI 5 FEVRIER au CNRS et dans les Délégations régionales .</u>
PAGE 7	<u>Possibilités de promotions des corps aux choix 97.</u>
PAGES 8-9	<u>Toulouse : un exemple d'action pour les CAP.</u>
PAGES 10-11	<u>Conseil d'Administration du CNRS : compte rendu du 27/11/97.</u>
PAGES 12 à 15	<u>CONSEIL SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE : compte rendu des 10/10,18/11 et 11/12/97.</u>
PAGES 16 à 19	<u>Rencontre SNTRS-CGT avec Mr PAILHOUS du 6/11 sur le remodelage du Comité National de la Recherche Scientifique.</u>
PAGES 20-21	<u>Défendons la restauration sociale contre sa liquidation.</u>
PAGES 21-22	<u>Groupe de travail : emploi, carrière, évaluation.</u>
PAGE 23	<u>Comité Hygiène et Sécurité central : compte rendu du 20/10/97.</u>
PAGES 24 à 26	<u>Tribune libre : par Olivier Pascault.</u>
PAGES 27 à 29	<u>Vos droits : Congé de fin d'activité. Mesures Durafour (suite) statut des IEdes EPST.</u>
PAGE 30	<u>Algérie : l'insoutenable BARBARIE.</u>
PAGE 31	<u>Pour un désarmement nucléaire total : relancer la pétition.</u>
PAGE 32	<u>50 ème ANNIVERSAIRE du SNTRS-CGT : la fête le 10 MARS ! Dès maintenant, retournez votre inscription...</u>

Les articles des BRS peuvent toujours être reproduits et diffusés dans vos laboratoires et services...

Adresse électronique du syndicat à noter : SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr

Attention les dates des prochaines COMMISSION EXECUTIVE sont modifiées:
CE du 6 FEVRIER 1998 (prévue le 5 et reculée en fonction de l'action du 5/2/98
CE du 11mars 1998 (et non le 13/3 comme prévu en raison de la date de la fête du 50ème anniversaire)

programmes de recherche, éviter la mort lente d'une partie des laboratoires, en particulier en Région Parisienne.

Mais le CNRS n'économisera pas sur tous les postes des salaires, la preuve, il entend étendre la prime des directeurs de laboratoire. Diriger un laboratoire exige certes de détourner du temps de la recherche, en raison de la lourdeur croissante des tâches administratives. Les incitations éludent le problème de fond : quel est le rôle d'un directeur de laboratoire, diriger (au sens hiérarchique du terme), gérer, animer une équipe ? L'appât du gain est-il le meilleur moyen d'obtenir des directeurs efficaces ?

Les orientations budgétaires marquent une inflexion dans la politique scientifique de l'organisme. Les moyens des programmes pluridisciplinaires, des politiques transversales (communication, publications, politique internationale) sont amoindris, au profit des programmes incitatifs des départements ; transfert vers les instances de direction scientifique, certes, mais le mode de nomination des DS dépendant du ministre, la seule évolution notable semble le recentrage sur les disciplines. La question de l'autonomie des EPST, de la liberté de recherche, de la fédération des initiatives autour de thèmes, reste entière. De fait les crédits « fléchés » devraient passer de 17 à 20% des crédits récurrents des laboratoires.

Des avancées

Les orientations du CNRS ne peuvent mener qu'au développement de la précarité ou de l'exploitation des doctorants et des ITA précaires. Elles ne pourront qu'aggraver les

retards de carrière et le déclassement, source de découragement et de désintérêt pour son travail.

Nos choix sont opposés : priorité à l'emploi statutaire, à la reconnaissance des qualifications, aux carrières. La motivation des personnels ne sera amenée ni par l'individualisation des salaires, ni par des primes différenciées, mais par une reconnaissance de la qualité du travail qu'ils font. Mener cette lutte, sous toutes ses formes, est possible. Nous pouvons obtenir que des emplois plus nombreux soient créés dès maintenant, que les emplois ouverts au budget débouchent sur des créations effectives, que la précarité régresse.

Le CNRS vient de se voir condamné au conseil des prud'hommes de Longjumeau pour l'utilisation abusive d'un CES sur un emploi permanent. Il est sommé de transformer le CES en CDI. Dans le domaine de la restauration, des avancées positives pour les personnels ont été obtenues au bout d'une lutte longue et difficile au Cesfo d'Orsay. Dans ces deux cas toutefois, le CNRS refuse d'obtempérer.

L'exemple de Toulouse montre que lorsque nous prenons les choses en main, il est possible de convaincre les directeurs de laboratoires et les chercheurs de se battre avec nous pour des créations d'emploi et des possibilités réelles de promotions. Les laboratoires étouffent, apportons leur l'oxygène.

Le CNRS se tait, alors, parlons, informons, agissons nous-mêmes avec les revendications des personnels (voir action pages 5 et 6)

Annick KIEFFER
Bureau National



Pétition

**SGEN-CFDT - SNCS-FSU - SNIRS-CGC - SNESUP-FSU -
SNPCEN-FSU - SNPTES-FEN-UNSA - SNTRS-CGT
Coordination CEA-SACLAY soutenue par CGT, CFDT, CGC**

De façon autoritaire et sans concertation, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a décidé de réserver la préparation des thèses aux seuls laboratoires universitaires ou associés à l'Université. Les laboratoires des organismes de recherche, tels que le CNRS, le CEA, l'INSERM, l'INRIA... n'ayant pas fait l'objet d'un contrat avec une Université, ce qui peut être le cas des laboratoires propres n'y seraient plus autorisés. Or, nous sommes pour un partenariat équilibré entre Université et organismes de Recherche.

Exclure les thésards des laboratoires de recherche publique porte atteinte à leur vocation à organiser la formation à et par la recherche, qu'ils soient EPST ou EPIC, et condamne ces structures à l'isolement et coupe les étudiants des organismes de recherche à plein temps. Dès maintenant, cette mesure se traduit globalement par une diminution des financements de thèse qui peuvent être proposés aux étudiants de DEA.

C'est pourquoi les signataires expriment leur opposition résolue au projet de suppression des thèses dans les laboratoires de recherche non associés contractuellement, l'actuelle réglementation permettant aux Universités d'assurer un contrôle efficace sur le déroulement des thèses, de la première inscription jusqu'à la soutenance. En restreignant les possibilités d'accueil des thésards, ce projet ne pourrait que pénaliser les étudiants tout en hypothéquant l'avenir de la recherche française.

NOM	Prénom	Organisme	Signature
-----	--------	-----------	-----------

Le CNRS serait-il au-dessus des lois ?

Communiqué de presse

**Union départementale CGT de l'Essonne, Union locale des Ulis, Union Générale des Fédérations des Fonctionnaires (UGFF-CGT), Bureau National du SNTRS-CGT (CNRS),
Section de l'Université d'Orsay et du LURE.**

Malgré la décision du Conseil des Prud'hommes de Longjumeau du 24 novembre 1997, de requalifier le contrat-emploi- solidarité (CES) de Monsieur Pierre-Jean NOARO, en emploi à contrat à durée indéterminée (CDI), le CNRS a décidé le non renouvellement de son emploi de dessinateur industriel et lui a interdit l'accès à son poste de travail au LURE, le 15 décembre 1997.

La décision du CNRS a créé un émoi considérable parmi les personnels, alors qu'il y a une charge de travail importante et un risque de mettre en difficulté les services du laboratoire.

Il est à rappeler que M Pierre-Jean NOARO percevait 2 800 F par mois, à mi-temps depuis 3 ans, pour exercer la fonction de dessinateur industriel. Ses compétences étaient reconnues par tous, comme en témoigne la pétition intersyndicale avec plus de 250 signatures de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens et administratifs du laboratoire.

Dans l'attente de la communication de la décision officielle du Conseil des Prud'hommes, le CNRS envisagerait de faire un recours.

Le CNRS doit respecter le jugement du Conseil des Prud'hommes et il doit immédiatement réinstaller M. NOARO dans son travail, lui payer son salaire et les rappels prononcés par les Prud'hommes.

Avec M. Pierre-Jean NOARO, les personnels et leurs organisations syndicales, mettront tout en oeuvre pour faire respecter ce jugement. Le 23 décembre 1997

Communiqué de presse du SNTRS-CGT du 7 janvier 1998.

Un directeur de recherche du CNRS en grève de la faim à l'ENS contre l'arbitraire.

Face à une décision de mutation arbitraire prise par la direction du CNRS à son encontre, un directeur de recherche du CNRS a décidé d'occuper son bureau à l'ENS et de faire la grève de la faim. Il s'agit d'une démarche tout à fait exceptionnelle. Ce mathématicien de 59 ans de réputation internationale se voit contraint à cette démarche parce que la direction du CNRS a refusé de surseoir à sa décision jusqu'au jugement en référé introduit par l'intéressé.

La CGT lui apporte son soutien et intervient auprès de la direction pour obtenir l'annulation de cette mutation.

**Emplois gelés, précarité, carrières bloquées,
qualifications non reconnues...**

**En réponse :
le silence assourdissant de la direction du CNRS.**

ACTION
jeudi 5 février 1998 à 9 h 30
**au CNRS à Auteuil et dans les Délégations
Régionales**

**La direction et le ministère
doivent négocier des
mesures urgentes pour les
carrières des ITA et pour
embaucher des ITA et
chercheurs sur postes de
titulaire à tous niveaux!**

LES ITA : LE MEPRIS

Le ministre déclarait en juin 1997 : "les ITA ont été maltraités ces dernières années, il faut y remédier".

Depuis rien, sinon des discours lénifiants sur la qualité et l'importance du travail des ITA. Il n'y a, au budget 1998, aucune transformation d'emplois permettant des promotions. La direction du CNRS en a-t-elle demandé ? Non, jusqu'à preuve du contraire !

Selon le "rapport Costes", il y a 21 000 précaires dans les formations propres et associées du CNRS. La précarité empêche les jeunes de construire leur avenir, elle ronge l'emploi titulaire, elle pèse sur les salaires et sur les carrières.

La direction du CNRS, sous la pression des syndicats, avait accepté "du bout des lèvres" en juin 1997 des rencontres sur la situation des ITA (débat sur le recensement des besoins en emplois et des personnels précaires, notamment). Mme Bréchnac, le nouveau Directeur Général du CNRS, en acceptait également le principe, en septembre 1997.

**Depuis, la direction oppose son
silence méprisant à toutes les
sollicitations des organisations
syndicales.**

**LES POSSIBILITES DE
CARRIERES RIDICULES
Promotions ITA en CAP au titre
de 1997**

Le nombre des promotions est lié aux postes libérés ou créés dans l'année en cours (concours internes) et aux nominations faites, l'année précédente, dans chaque corps après concours ou changement de corps au choix. Les changements de grades sont liés aux libérations de postes dans l'année.

Au titre de 1997 dans la plupart des corps le nombre de promotions au choix frise le ridicule :

Passage IE > IR : 7 possibilités pour 3189 promouvables soit 0,22%. Il faudrait, à ce rythme, 228 ans pour assurer une promotion à la moitié seulement des promouvables ! Il y avait en 1996 plus de mille dossiers présentés pour 8 possibilités et 3172 promouvables.

Passage AI > IE : 10 possibilités pour 638 promouvables soit 1,56%.

Passage T > AI : 13 possibilités pour 2053 promouvables soit 0,63%. Il faudrait 79 ans pour assurer une promotion à la moitié seulement des promouvables.

Passage AJT > T : 21 possibilités pour 677 promouvables.

Seuls les AGT semblent échapper au désastre puisqu'il y a 15 possibilités de passage en AJT pour 42 promouvables, mais en réalité le corps a été décimé par le recours à la sous-traitance.

Pour ce qui concerne les changements de grades les possibilités représentent aux environs de 5%, exception faite des passages

de grades initiés par les mesures Durafour (constitution initiale des nouveaux grades).

Et il se trouve des responsables du CNRS pour trouver que les carrières des ITA sont bonnes !

Pour les Chercheurs :

- . CR1 bloqués 20 ans au dernier échelon de leur corps, DR2 sans espoir de promotion.
- . CR et DR ont le plus faible régime indemnitaire de la Fonction Publique.

Pour les Doctorants et Post-doctorants :

- . thèses préparées parfois sans couverture sociale et même bénévolement
- . période post-doc qui s'allonge rendant toujours plus improbable un recrutement sur postes statutaires.

La direction du CNRS recule systématiquement l'organisation des concours. Ce retard a créé en 1997 un excédent de trésorerie qui a été utilisé pour des dépenses de fonctionnement et pour éponger en partie le retard de cotisation retraite du CNRS. La direction souhaite instituer la globalisation du budget qui lui permet de choisir entre les dépenses de fonctionnement et les emplois. En 1997 ce transfert de crédits représente 300 emplois pendant 10 mois.

Autrement dit 300 personnes sont restées au chômage pendant 10 mois alors que les moyens existaient pour les recruter !

CETTE POLITIQUE DOIT CESSER !

Tous les postes libérés doivent être ouverts au recrutement sans délai. Il faut créer les emplois nécessaires au développement de la recherche publique, pour enrayer le déclin amorcé, pour titulariser les précaires et pour embaucher les jeunes qui frappent à la porte des laboratoires.

Des moyens spécifiques doivent être attribués au CNRS en 1998 pour débloquer les carrières des ITA et assurer la reconnaissance de leurs qualifications. Il faut un plan d'urgence de transformation d'emplois pour le reclassement des sous-classés.

Des modifications doivent être apportées au statut pour améliorer les carrières (accroître statutairement le nombre des possibilités de promotions, lever les obstacles qui ralentissent le déroulement des carrières).

Des négociations doivent s'ouvrir rapidement sur toutes ces questions dans l'organisme et avec le ministère.

Nous appelons les personnels à se réunir dans les labos et groupes de labos pour définir les besoins en emplois ITA et chercheurs

(renouvellements, emplois nouveaux, titularisation des personnels précaires) et pour le reclassement et les promotions.

Nous les appelons à exprimer leurs revendications auprès des délégations régionales et auprès de la direction du CNRS le 5 février 1998

en se rassemblant au siège du CNRS et dans les délégations régionales.

Nous proposons à tous les syndicats de préparer ensemble cette action

Nous déposons un préavis de grève afin de permettre la participation à cette initiative.

Calendrier des CAP CNRS :

IR	5 et 6 Février
AAR	10 Février
IE	12 et 13 Février
AI	17 Février
SAR	20 Février
AJA	19 Février
T	23 et 24 Février
AJT	6 Février
AGT	27 Février
AGA	

Rappel du Bilan social 1996:

Emplois budgétaires ITA = 14280

Départs ITA du CNRS :

549 dont 394 retraites

Recrutements (concours externes) : 208

Promotions:

- par concours internes : 130

- par corps au choix : 71

soit 201 promotions de corps, soit 1,4 % de l'effectif

Possibilités de promotions de corps au choix 1997

B.A.P.											
Corps	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Totaux
IR	<i>1</i> 405	<i>1</i> 205	<i>0</i> 101	<i>1</i> 413	<i>1</i> 447	<i>0</i> 43	<i>1</i> 420	<i>0</i> 158	<i>1</i> 547	<i>1</i> 450	7 3189
IE	<i>1</i> 50	<i>1</i> 81	<i>1</i> 54	<i>1</i> 54	<i>1</i> 69	<i>0</i> 20	<i>2</i> 113	<i>1</i> 49	<i>2</i> 141	<i>0</i> 7	10 638
AI	<i>0</i> 68	<i>1</i> 84	<i>1</i> 191	<i>1</i> 189	<i>5</i> 775	<i>1</i> 151	<i>1</i> 163	<i>1</i> 88	<i>2</i> 314	<i>0</i> 30	13 2053
T	<i>0</i> 5	<i>0</i> 8	<i>1</i> 10	<i>1</i> 37	<i>9</i> 302	<i>6</i> 206	<i>0</i> 5	<i>1</i> 11	<i>3</i> 92	<i>0</i> 1	21 677
AJT				<i>1</i> 3	<i>2</i> 5	<i>10</i> 30		<i>1</i> 2	<i>1</i> 2		15 42
Totaux	2 528	3 378	3 356	5 696	18 1598	17 450	4 701	4 308	9 1096	1 488	66 6599

Chiffres en italiques : nombres de promouvables

Possibilités de promotions de grades au choix 1997

Départements Scientifiques											
Corps	PNC	SPM	SPI	SC	SDU	SDV	SHS	MC	Inist	Autre	Totaux
IR1	<i>2</i> 43	<i>4</i> 78	<i>7</i> 154	<i>8</i> 164	<i>8</i> 169	<i>6</i> 122	<i>7</i> 149	<i>4</i> 81	<i>1</i> 19	<i>1</i> 20	48 999
IE1	<i>2</i> 64	<i>3</i> 100	<i>4</i> 138	<i>4</i> 141	<i>5</i> 193	<i>9</i> 336	<i>12</i> 486	<i>2</i> 72	<i>0</i> 10	<i>1</i> 25	42 1565
TCE	<i>0</i> 5	<i>2</i> 35	<i>1</i> 26	<i>2</i> 36	<i>2</i> 38	<i>5</i> 115	<i>2</i> 30	<i>2</i> 51		<i>0</i> 2	16 341
TCS	<i>39</i> 93	<i>28</i> 67	<i>22</i> 52	<i>34</i> 80	<i>26</i> 62	<i>87</i> 208	<i>25</i> 60	<i>60</i> 144	<i>4</i> 10	<i>1</i> 3	326 779
AJTP	<i>5</i> 34	<i>1</i> 10	<i>1</i> 7	<i>3</i> 19	<i>3</i> 23	<i>10</i> 71	<i>3</i> 20	<i>9</i> 59		<i>1</i> 6	36 249
AGTP	<i>1</i> 1	<i>1</i> 2	<i>1</i> 2	<i>5</i> 11	<i>4</i> 8	<i>4</i> 7	<i>1</i> 2	<i>5</i> 9	<i>1</i> 1	<i>1</i> 1	24 44
CAR1			<i>1</i> 1								1 1
AARP1	<i>0</i> 1	<i>0</i> 2	<i>1</i> 3		<i>1</i> 2	<i>1</i> 3	<i>1</i> 3	<i>1</i> 3			5 17
AARP2	<i>0</i> 4	<i>0</i> 2	<i>0</i> 4	<i>0</i> 1	<i>0</i> 7	<i>0</i> 11	<i>0</i> 7	<i>1</i> 25			1 61
SARCE	<i>0</i> 2	<i>1</i> 9	<i>1</i> 9	<i>1</i> 11	<i>1</i> 7	<i>1</i> 15	<i>1</i> 12	<i>3</i> 27			9 92
SARCS	<i>4</i> 33	<i>4</i> 32	<i>4</i> 32	<i>6</i> 42	<i>4</i> 33	<i>6</i> 45	<i>7</i> 53	<i>16</i> 113	<i>1</i> 4	<i>1</i> 5	53 392
AJAP1	<i>1</i> 5	<i>0</i> 2	<i>1</i> 5	<i>1</i> 6		<i>1</i> 4	<i>1</i> 5	<i>4</i> 21			9 50
AJAP2	<i>1</i> 3	<i>2</i> 4	<i>6</i> 12	<i>4</i> 9	<i>4</i> 9	<i>5</i> 10	<i>8</i> 18	<i>21</i> 45	<i>1</i> 2	<i>0</i> 1	52 113
AGA1						<i>0</i> 1					0 1
Totaux	55 288	46 343	50 445	68 520	58 553	135 948	68 845	128 650	8 49	6 63	622 4704

Chiffres en italiques : nombres de promouvables

Toulouse : un exemple d'action pour les CAP...

Les commissions d'interclassement régional des dossiers de changement de corps et grade au choix, pour les CAP 97 viennent de se tenir. A cette occasion, le SNTRS-CGT s'est adressé par lettre aux directeurs de labos de la région pour leur rappeler la situation catastrophique de l'emploi ITA au CNRS :

Monsieur le Directeur

Vous trouverez ci joint le tableau récapitulatif des résultats des CAP qui ont traité des avancements de grade et de corps 1996, et que nous vous avons fait parvenir le 17 avril dernier. Sur ce tableau nous avons fait paraître l'analyse des propositions régionales par laboratoire et direction scientifique, en mentionnant par catégorie le nombre de promouvables (au sens administratif), le nombre de proposés et le nombre de promus. Nous n'avons pas présenté sur ce tableau les changements de grade par sélection professionnelle (2 en IR0, 2 en T1P, 1 en SAR1P) ni une personne pour laquelle le vote avait été 4 pour et 4 contre.

Ce tableau nous amène à faire plusieurs remarques :

- il y a peu, très peu de promotions. Dans la région : 18 (ou 19) changements de grade (sur 126 agents proposés) et 4 changements de corps (sur 121 agents proposés); cela correspond à peu près au poids de Midi Pyrénées dans le CNRS. Il n'y avait cette année, au niveau national, que 70 changements de corps et 416 changements de grade, et le nombre élevé de changements de grade ne correspond qu'à la mise en place des accords Durafour (passage Technicien et Secrétaire en classe supérieure). Cette situation reflète la situation catastrophique de l'emploi au CNRS, les possibilités de promotions au choix étant égales à un pourcentage (1 pour 9 ou 1 pour 6, suivant les catégories) des concours. En période de réduction des emplois, cela amène à un blocage total de la promotion des agents.

Pour la campagne de promotion 97, les possibilités de changement de corps diminuent: 66 pour 6599 promouvables (soit 1 chance sur 100) contre 70 en 96; les possibilités de changement de grade augmentent: 622 (pour 4704 promouvables) contre 416 en 96, cette augmentation étant essentiellement due à la dernière vague de la mise en place des accords Durafour (pour les T, les SAR, les AJT et les AJA).

Face à cette situation de blocage, nous pensons qu'il est nécessaire que vous interveniez auprès des directions scientifiques et de la Direction générale du CNRS pour l'augmentation du nombre de possibilités de promotion afin de permettre la résorption du sous-classement ITA.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à notre attachement au développement du CNRS et de la Recherche Publique.

D'autre part, nous avons organisé des délégations lors de chacune des réunions d'interclassement par secteur scientifique. Ces délégations ont pu s'exprimer et dialoguer avec les directeurs pendant une quinzaine de minutes, avant le début de chaque réunion. Nous leur avons rappelé le déclassement, l'insuffisance des possibilités de promotions qui sont calculées par rapport au nombre d'embauches, ce qui est particulièrement vrai en période de pénurie (827 postes supprimés au CNRS ces 3 dernières années). Nous avons demandé à ce que les promotions soit liées aux effectifs en place et non plus aux embauches. Nous avons également demandé la transparence sur les critères et sur le classement régional qui n'est plus public depuis 1996. Nous avons dénoncé le blocage de l'administration pendant les CAP nationales : l'administration arrive avec sa liste de 12 noms s'il y a 10 postes par exemple, bloque son vote sur ses 8 premiers noms et la discussion ne porte que sur 2 noms choisis sur les 4 autres de sa liste. De même en CAP nationale, la direction ne veut pas ouvrir les dossiers.

Nous leur avons demandé d'intervenir auprès des directions scientifiques et de la direction générale du CNRS pour que s'ouvre des négociations sur le déblocage des carrières, pour la reconnaissance de la fonction ITA et sur l'urgence de l'embauche d'ITA dans les labos (394 départs en retraite en 1996, flux moyen de 400 départs par an à compter de 1997).

Notre démarche a été bien accueillie par les directeurs de labos, qui connaissent mal le fonctionnement de la CAP nationale et ne sont pas informés des résultats généraux. Les directeurs du département SdU ont décidé d'envoyer une motion soutenant nos revendications à la Direction Générale du CNRS et à leurs Directions Scientifiques.

17 directeurs de laboratoires ont signé le texte ci-dessous

adressé à Madame le Directeur Général du CNRS et aux Directeurs de Départements Chimie, SDU...

Réunis à l'occasion de la préparation des avancements de corps et de grade au choix des personnels ITA du CNRS, les Directeurs des Laboratoires relevant du Secteur CHIMIE ont exprimé leur solidarité avec les inquiétudes et les revendications exprimées par les représentants des personnels avec lesquels ils se sont entretenus. Ils souhaitent transmettre les deux messages qui suivent à la Direction Générale du CNRS :

1) Les faibles perspectives offertes par les avancements de corps et de grade et de choix en regard du nombre de promouvables et du nombre d'ITA proposés à la promotion par leurs directeurs de laboratoires sont un grave facteur de démotivation des personnels. Elles s'ajoutent à la situation difficile créée par le renouvellement insuffisant des postes libérés par les départs à la retraite, qui aboutit à un vieillissement régulier des corps d'ITA très préjudiciable au bon fonctionnement des laboratoires, ainsi qu'à la préservation et au nécessaire renouvellement de leurs compétences techniques.

Dans un tel contexte, calculer le nombre de possibilités d'avancements au choix à partir du nombre de recrutements nouveaux dans chaque corps revient à faire pénaliser deux fois les les ITA pour le faible taux de création de postes. Nous demandons deux actions urgentes en faveur du déblocage des carrières, dont la première devrait être de proportionner correctement les possibilités d'avancement aux effectifs des différents corps, et non au nombre de recrutements.

2) Pour insuffisant qu'il soit comme réponse au problème du blocage des carrières ITA, l'exercice d'avancement de grade et de corps au choix doit au moins être inattaquable au niveau de la transparence de ses procédures et de la clarté des critères de sélection retenus à chaque étape. Il nous semble légitime et indispensable que cette transparence soit aussi appliquée au niveau du classement régional, par la publication des critères de classement utilisés et du nom du premier classé pour chaque catégorie de promotion.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS DU 27 NOVEMBRE 1997

Ce conseil est marqué par l'évolution en positif du budget 1998, qui marque pour la première fois depuis trois ans une évolution en plus des emplois ITA et chercheurs. + 297 chercheurs +128 ITA et la levée du gel des emplois.

Cette "manne" n'a pas échappé à la direction du CNRS, qui envisage d'en utiliser une partie pour augmenter le budget des laboratoires, l'enveloppe globale CP+AP ne subissant qu'un accroissement de l'ordre de 2,5% ce qui, en prenant en compte l'inflation et le caractère "pointu" des outils de laboratoires est en-DEÇA des besoins réels pour une recherche de haut niveau. Cette augmentation devrait se situer au moins à +2% de l'accroissement annoncé du PIB, c'est à dire de l'ordre de 5% par rapport à l'année antérieure, qui elle-même était déjà insuffisante.

L'ennui c'est que la CGT n'a pas les moyens(?) d'apprécier les conséquences des restrictions budgétaires successives sur le terrain ce qui laisse la démonstration dans le plan théorique, voire idéologique.

Concrètement, pour 1997, en présentant sa proposition modificative du budget 1997 (DM 4) la direction a opéré un transfert de 100 MF. de la masse salariale. Il faut savoir que dans les années antérieures toute masse salariale non dépensée était récupérée par les Finances. Cette mesure est donc une bonne mesure pour le CNRS dès lors qu'elle intervient en fin d'année et que TOUS les postes vacants ont été ouverts aux concours. Cela représente pour cette année 300 emplois d'ITA pendant 10 mois, 0,4% de la masse salariale.

Hélas la direction annonce une autre couleur :

"le poids de la masse salariale du CNRS est considérable. Celle-ci a augmenté plus vite que les autres financements du CNRS, nous allons pouvoir faire des économies de postes dans les grands équipements, ce qui nous permettra de proposer des moyens nouveaux de financement," le tout

démontré par des graphiques qui montrent la "bonne croissance" de la masse salariale et la faiblesse des autres financements.

J'ai exprimé mon désaccord à cette politique.

Le CA reste le passage obligé de sa traduction financière, ce qui nous laisse du temps, pas trop quand même, pour réagir syndicalement, avec les personnels.

Les 100 M.F. ont été utilisés pour 60 M.F. de remboursement de dette sur les pensions civiles et 40 M.F. pour des opérations ciblées (VIGO 8 M.F., sécurité des machines outils 9,82 M.F., réacteur Orphée 13,68MF, biologie à Lille 4 MF..)

Je ne détaillerai pas le budget 98 qui a fait l'objet de publications dans les bulletins syndicaux.. 13721 M.F. 23% du BCRD.

Il faut noter que la direction du CNRS entend poursuivre sa politique de "prime au départ" pour les ITA "dans des conditions analogues à celles des chercheurs », ce qui, pour le SNTRS, signifie pour tous les ITA qui sont dans les mêmes conditions. C'est un point à revendiquer.

La politique du tout programme est revue à la baisse, certains programmes seront abandonnés Nos élus au comité national devraient interroger leur direction scientifique à ce sujet.

Les directeurs de laboratoire vont hurler de joie, la prime d'intérêt collectif -ISFIC- (ne rêvons pas, elle n'est pas accessible aux militants syndicaux) serait attribuée, après accord des Tutelles à 1100 d'entre eux (elle est actuellement de 3500 Fr., 566 EUROS par mois).

Les personnels ne sont pas oubliés puisque des crédits seront consacrés à ...la remise en état des bâtiments.

Dans les instances du CNRS

possibles:

Les recrutements
400 ITA (10% de + que 97)
354 concours de chercheurs
107 possibilités de délégations
588 promotions.

Les TGE.

SOLEIL est gelé on doit maintenant parler de SUPER-LURE mais les décisions ministérielles ne sont pas encore intervenues au sujet de son implantation.

La C.G.T. dans ses composantes s'est abstenue sur ce budget.

La CFDT, le SNIRS, et le SNCS ont voté pour.

Pour la petite histoire, les Administrateurs qui avaient soutenu les coupes sombres de 97 ont agi de même pour ce budget. Les débats dans ce Conseil sont introduits par la seule représentation des personnels. Autre constat un peu amer, les déclarations de

nos Ministres sur la citoyenneté n'ont pas encore franchi les portes du CNRS. Il est vrai que Claude Allègre limite un peu la notion de citoyen à sa propre personne. Il y a encore des combats à mener.

La question de l'avenir de l'IN2P3 a été évoquée.. C.Bréchnac a opposé un démenti à cette information tout en précisant que des réflexions ont lieu au ministère sur l'avenir de la physique nucléaire en France.

Clap de fin pour cette fois-ci en rappelant que je suis à la disposition des camarades pour parler de tout ce qui concerne mon mandat.

L'élue C.G.T.
Joël Choisy

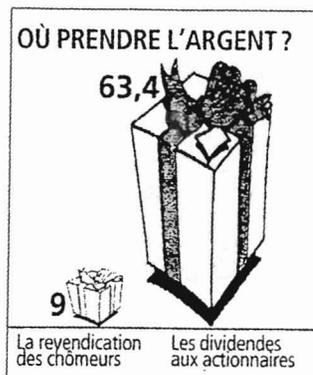
le mouvement des chômeurs ne cesse de s'enraciner autour de la revendication essentielle: l'emploi.

« Le mouvement social est en train de se modifier avec la présence des chômeurs dans les luttes. C'est la scène sociale et économique qui change de visage. Désormais, la réaction et la mobilisation des chômeurs se répercuteront sur tous les acteurs sociaux. Je déplore ce débat indécent qui veut opposer des travailleurs salariés et des travailleurs privés d'emploi. Pour l'immédiat, nous revendiquons l'allocation de 3000 francs. Mais ce n'est pas notre but. Notre but, c'est ouvrir le droit du travail à tout le monde. »

Jacqueline Lazare, secrétaire de la CGT

L'actionnaire et le chômeur

La revendication d'une allocation spéciale de fin d'année représenterait pour l'Unedic une dépense de 9 milliards de francs. En juin dernier, avant la baisse des cotisations patronales, on prévoyait l'excédent à 13 milliards de francs. Le coût de cette revendication est surtout à rapprocher des bénéfices versés aux actionnaires des cinquante grandes entreprises. En 1997, 63,4 milliards de francs sont sortis des sociétés, en augmentation de 5,4% par rapport à 1996. Plus d'un tiers du profit net consolidé a été distribué aux actionnaires.



Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie

Compte rendu de la séance du 10 octobre 1997.

Cette séance du CSRT était prévue dès le départ à l'examen du BCRD et à l'avis à adresser au ministère concerné.

Pour nombre de conseillers il y a des différences importantes entre l'optimisme affiché et la réalité des chiffres. Tout le monde s'accorde pour considérer qu'il y a un effort certain du côté de l'emploi : + 600 au total, qu'il y a un effort du côté des allocations de recherche, mais que les chiffres annoncés en terme de budget n'avancent pas de pair, ce qui revient à dire qu'il y aura diminution des moyens par chercheur.

Pour le représentant du ministre (le ministre était absent) il faut comprendre que le budget a été pris en cours de route à cause des élections et qu'il est difficile d'interagir convenablement quand un budget est déjà bien avancé dans sa préparation comme ce fut présentement le cas. L'action gouvernementale sera pleinement opérationnelle que pour le budget 1999. Cela étant, le ministre (dixit son représentant), n'est pas du tout certain que les crédits alloués aux divers organismes soient utilisés de la meilleure façon (il y aurait donc des gâchis à supprimer).

Au delà des 400 chercheurs + 200 ITA, le représentant du ministre considère qu'il y a eu un effort du côté des doctorants dont plus de 5000 seront en possibilité de trouver un emploi dès le début de l'an prochain. S'ajouteront aussi 1200 maîtres de conférence et 500 postes de professeurs.

A la remarque que le budget DO+CP n'est qu'en progression de 1,13% à périmètre égal et 1,4% dans sa forme d'aujourd'hui, ce qui montre bien qu'il n'a pas bénéficié d'une priorité, la réponse est la suivante: certains secteurs sont plus bénéficiaires que d'autres. Cette année il y a priorité pour le CNRS : + 2,3% (DO+CP) et 3% en soutien de base ; IFREMER est aussi avantagé et que dire de la Recherche Universitaire avec + 5,9%.

Comment cela a-t-il été possible ? Réponse : par un redéploiement des programmes au détriment de ces derniers, ainsi qu'un redéploiement des TGE avec moins 300 MF. Pour le ministre, une dépense de 4 milliards de francs chaque année

pour les TGE sur environ 140 opérations, ne se justifie pas obligatoirement. Ce n'est en tout cas pas ce qui se fait de mieux. Ainsi fut prise la décision de diminuer le budget CNRS (microgravité et vols habités) tout en respectant les accords internationaux. Coupe sombre aussi du côté de l'astrophysique.

Annnonce fut faite aussi d'un gel de «Soleil». A notre demande de précisions il fut répondu qu'une décision ne serait pas prise avant 6 à 12 mois.

Pour l'ORSTOM le ministre n'est pas certain que cet organisme travaille correctement.

Pour l'Ademe il n'y a pas de priorité comme pour le CNRS etc...etc...

Interrogé sur les Posts Doc à ne pas laisser au parking il fut répondu que se posaient 4 problèmes pour les français en France.

- a) Posts Doc à financer sur le BCRD et formation à l'Université et pas dans les EPIC,
- b) PMI/PME, il faut faire évoluer le crédit d'impôt recherche sur l'emploi (vers l'emploi ?),
- c) Du côté de l'Université, mais il faut de la mobilité,
- d) Posts Doc dans les EPST ? effets pervers. Rappelons que les Posts Doc ont une durée d'attente de 1 à 2 ans avant de « trouver leur place ». Ce qui est dit ci-dessus sur les Posts Doc relève de la réflexion a-t-il été précisé.

Jacques TRELIN
Représentant de la CGT au CSRT.

PS : le BCRD 1998 s'élève à 53 054 MF (DO+CP) soit + 744 MF ou + 1,42% mais le BRGM compte pour un transfert comptable de 110 MF et le LCPC pour 40 MF (TVA). Ainsi à périmètre constant l'augmentation est de 594 MF ou de 1 ;13%.

Le projet d'avis officiel vous sera adressé ultérieurement après sa mise au point définitive.

EVOLUTION DU BCRD (en pourcentage)

Années	DO + CP (LFI) ⁽¹⁾	
	En % du PIB M	En % du Budget de l'Etat ⁽¹⁾
1980	0,65	2,77
81	0,72	3,08
82	0,78	2,97
83	0,91	3,45
84	0,96	3,71
1985	0,94	3,69
86	0,88	3,63
87	0,85	3,62
88	0,81	3,63
89	0,81	3,65
1990	0,79	3,86
91	0,78	3,54
92	0,82	3,63
93	0,85	3,76
94	0,84	3,55
1995	0,83	3,52
96	0,82	3,44
97 ⁽²⁾	0,79	3,34
98 ⁽³⁾	0,77	3,34

(1) LFI (Loi des Finances Initiales)

(2) Sur la base d'un PIB M à +3,5%

(3) Sur la base d'un PIB M à +3,0% (base du budget 1998)

EVOLUTION DU BCRD (en millions de francs)

Années	DO + CP ⁽²⁾	
	Millions de francs courants	Millions de francs 1996
1980 ⁽³⁾	15.400	31.368
81	19.036	34.953
82	23.467	38.743
83	30.440	45.778
84	34.897	48.866
1985	36.728	48.474
86	37.411	46.884
87	38.035	46.216
88	39.356	46.401
89	42.028	48.198
1990	43.322	48.280
91	45.371	48.952
92	48.004	50.894
93	51.586	53.484
94	51.581	52.675
1995	52.361	52.835
96	53.035	53.035
97	52.311	51.526 ⁽⁴⁾
98	53.055*	51.463 ⁽⁴⁾

(1) Budget Civil Recherche Développement

(2) DO (Dépenses Ordinaires) CP (Crédits de Paiement)

(3) Non significatif en raison d'un périmètre assez différent

(4) En supposant une inflation de 1,5% en 1997 et 1,5% en 1998

* A périmètre constant: 52.305 (110 MF venant du ministère de l'Industrie pour le BRGM et 40 MF pour EATVA au LCPC)

EVOLUTION DU BUDGET DE L'ETAT
(En milliards de francs)

Années	LFI (1)	Exécution
1980	555,224	579,602
81	617,732	702,507
82	788,726	826,348
83	882,6	918,590
84	939,7	993,311
1985	994,9	1.058,790
86	1.030,8	1.114,582
87	1.050,0	1.123,254
88	1.082,3	1.153,559
89	1.152,3	1.212,682
1990	1.120,4	1.281,924
91	1.280,189	1.335,610
92	1.321,856	1.425,155
93	1.369,934	1.502,845
94	1.453,467	1.552,549
1995	1.487,554	1.595,7
96	1.541,314	1.641,1
97	1.564,017	
98	1.585,307	

(1) Loi des finances initiale

EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT
(en millions de francs)

BASE 1980			
Années	Marchand	Non Marchand	Total
1949			
1980	2 360 084	448 211	2 808 295
1981	2 644 836	519 968	3 164 804
1982	3 012 038	613 983	3 626 021
1983	3 321 503	684 995	4 006 498
1984	3 611 407	750 506	4 361 913
1985	3 904 582	795 561	4 700 143
1986	4 223 971	845 325	5 069 296
1987	4 462 676	873 976	5 336 652
1988	4 821 451	913 641	5 735 092
1989	5 198 317	961 363	6 159 680
1990	5 493 954	1 015 534	6 509 488
1991	5 699 430	1 076 801	6 776 231
1992	5 853 302	1 146 244	6 999 546
1993	5 865 739	1 211 348	7 077 087
1994	6 128 185	1 261 469	7 389 654
1995	6 342 081	1 320 310	7 662 391
1996	6 489 009	1 371 508	7 860 517

Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie

Compte rendu des séances des 18/11 et 11/12/97

Séance du 18 novembre 97

Le CSRT examine un rapport sur les TGE (Très grands équipements), ici « Astronomie », dont les auteurs étaient H.JULIEN et M.OGEBUHRER. Le rapport est adopté à l'unanimité après que les remarques suivantes aient été retenues (le rapport a été adressé aux syndicats) :

- L'astronomie couvre un domaine des sciences interdisciplinaires, intégrées, qui échappe à toute idée de compétitivité économique et, en même temps répond à l'attente du public.
- Il convient que la France profite pleinement des possibilités de satellisation qu'offre Ariane 5, en promouvant, par exemple, les liens avec les études d'aménagement du territoire. Le CSRT estime, par exemple, que les sciences astronomiques et de technologies spatiales peuvent générer des retombées hors des champs spécifiques de cette science.
- Le CSRT recommande une enquête sur le devenir des DEA d'Astronomie et des docteurs de la discipline.
- La France devrait être davantage partenaire-constructeur que partenaire « consommateur d'heures ». Le maître d'ouvrage étant souvent bénéficiaire des avancées parfois spectaculaires des connaissances.

S'engage ensuite une assez longue discussion sur le projet de rapport 1998. Discussion sans intérêt pour le présent compte rendu.

Séance du 11 décembre 1997.

D'entrée de jeu un représentant d'une organisation syndicale fait remarquer qu'il n'est tout de même pas logique qu'une nouvelle fois le ministre de la recherche, président de droit du CSRT, soit absent. S'agit-il d'un désintérêt pour le conseil ? Le Vice-président indique que le ministre se trouve aux Etats-Unis avec ses conseillers les plus proches, mais qu'effectivement il comprend les interrogations. De son point de vue il ne s'agit pas de désintérêt,

le ministre ayant un grand ministère qui l'occupe beaucoup.

De fait on ne peut pas ignorer les diverses déclarations du ministre notamment celle-ci : « Il y a beaucoup trop de commissions et deux fois trop de monde dans celles-ci » Alors...

Ensuite l'ordre du jour proprement dit s'engage.

Mobilité des chercheurs

Une très longue discussion a eu lieu sur cette question, beaucoup trop longue à mon goût. Tout y passe : la rigidité des « statuts », les mentalités, les blocages pour des raisons de carrières, le manque d'attraits pour les entreprises industrielles, notamment PME-PMI, l'absence de connaissances par rapport à ce qui se passe dans d'autres pays, en particulier les Etats-Unis. Certains font remarquer, à partir d'exemples concrets que des candidats à la mobilité, notamment du CNRS vers les facultés, y perdent financièrement parlant, etc, etc...

Il me semble qu'il s'agit là d'un serpent de mer dans la mesure où les problèmes fondamentaux ne sont pas abordés : engagement insuffisant des entreprises, statuts précaires, posts-doctorants sans débouché réel, carrières non garanties, vieillissement des personnels de recherche, budgets insuffisants, etc... Une fois de plus le CSRT ne peut déboucher sur des propositions concrètes sur le sujet.

Sur la question du CEE

(Centre d'Etudes pour l'Emploi), l'avis du CSRT est allé au-delà de ce que demandait le ministère. Ce dernier s'en tenait à la titularisation des personnels dans le cadre du CNRS (10 ans de négociations !!!). J'ai insisté pour qu'une fois la titularisation effectuée les personnels ne soient pas en situation de détachement au CEE, mais en situation d'affecté. Question importante pour l'évolution des carrières futures des personnels concernés. Ma demande a été acceptée et il pourra y avoir la mise en place d'une commission exceptionnelle pour suivre le passage dans de bonnes conditions de la situation d'aujourd'hui à celle de demain au CNRS.

Jacques TRELIN

PS : concernant la réorganisation du ministère il a été indiqué que le CSRT ne serait pas consulté.

RENCONTRE SNTRS C.G.T. avec Mr PAILHOUS
du 6 novembre 1997 sur le remodelage du
COMITÉ NATIONAL de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Annick Kieffer et Jacques AUDIN

C'est sous la pression de Claude Allègre notre ministre de tutelle qui a maintes fois exprimé son désir de voir diminuer le nombre des réunions et des déplacements de chercheurs que M. Jean Pailhous (ex président de la section 29 et membre du précédent Conseil Scientifique du CNRS) a été chargé par Mme Bréchnac, Directrice Générale du CNRS, d'une mission visant à faire des propositions pour réactualiser les "contours" des sections et mener une réflexion sur les moyens d'améliorer le fonctionnement du Comité National.

Pour notre syndicat il est bien évident qu'on n'engage pas une réforme du Comité National sur des prétextes futiles et que toute action dans ce domaines n'est jamais neutre. Au delà des phrases à l'emporte-pièce du Ministre, se cache bien sûr une volonté de modifier le fond autant que la forme. Le rôle et la place du Comité National sont bel et bien posés et à travers cela c'est le rôle et les missions fondamentales du CNRS qui risquent d'être transformées.

L'originalité de la précédente réforme du Comité National consistait à privilégier les thématiques au détriment des disciplines dans le découpages des sections. Les arguments avancés pour justifier cette démarche étaient le constat d'un soit-disant cloisonnement des disciplines et la nécessité de développer l'interdisciplinarité. Les opposants à cette démarche, dont nous étions, mais pas les seuls, craignaient bien sûr de voir s'installer une démarche beaucoup plus utilitariste de la recherche, un pilotage accru, l'abandon de pans entiers et le risque à terme de voir certaines disciplines disparaître du CNRS.

La mission confiée à Mr Pailhous de réexaminer à nouveau le découpage des sections du Comité National doi-elle conforter la démarche précédente? La diminution du nombre de sections qui semble souhaitée peut-elle se justifier aujourd'hui? Comment pouvons nous l'interpréter? Ne cache-t-elle pas une volonté de vouloir affaiblir à nouveau le rôle historique joué par le Comité National dans le processus d'évaluation de la recherche et sa capacité à analyser la conjoncture et les perspectives.

C'est avec toutes ces questions et ces craintes que notre syndicat a demandé à être reçu par M. Pailhous dans le cadre de sa mission.

Lors de cette rencontre nous avons développé les points suivants.

1/ La question du coût du Comité National qui est mise implicitement en avant par la ministre lorsqu'il dit que les chercheurs sont trop souvent en mission et pas assez dans leur laboratoire, mérite qu'on s'y arrête. Notre syndicat a fait une estimation grossière du poids du Comité National dans le budget du CNRS.

Nous avons intégré :

- les salaires des membres du Comité charges comprises (40 sections, 21 membres par section) en évaluant à 6 semaines par an le temps consacré par chacun,
- les salaires des permanents qui travaillent au secrétariat Général du Comité National,
- le prix des missions voyages et hébergements,
- les frais d'envois des dossiers de chercheur et de labo. par la poste, etc., etc.

Nous arrivons en comptant large à un coût total inférieur à 0,5% du budget du CNRS.

Aucun organisme, aucune société, aucune activité qui se veut compétitive ne peut échapper à une évaluation (même les restaurants ont le guide Michelin qui contribue sans aucun doute à la réputation de la cuisine française). La qualité de la recherche passe par une évaluation rigoureuse de ses laboratoires et de ses personnels. Notre syndicat considère que les dépenses consacrées à cette évaluation ne sont pas énormes au regard de l'enjeu. Quelles économies veut-on nous faire faire?, pour quelle efficacité?. Nous souhaitons qu'une estimation exacte soit faite et transmise au ministre

Mr Pailhous nous confirme que ses estimations chiffrées sont du même ordre que les nôtres et qu'il a prévu de les rendre public.

2/Redessinage du Comité National.

Nous ne sommes pas opposé à un redessinage des sections, à condition qu'il soit motivé par les évolutions de la sciences et des disciplines.

Nous sommes attachés à ce que le CNRS soit présent sur l'ensemble du champs des connaissances et qu'il soit en mesure d'avoir et de pouvoir impulser une politique nationale de recherche.

La contractualisation des laboratoires dont la mise en place est très avancée, donne au ministère et aux universités un poids très important dans les choix de soutien ou de création de laboratoires UMR ou UPRES-A. Le rôle du CNRS s'en trouve amoindri. Nous pensons qu'à terme cela peut être dommageable pour la cohérence d'une politique nationale de recherche soumise de plus en plus aux pressions d'intérêts politique ou à des intérêts locaux auxquels les Universités sont beaucoup plus sensibles. Par ailleurs le poids des associations caritatives influe également de manière importante sur les choix et thématiques de recherche dans les Sciences de la Vie. Nous pensons que les programmes scientifiques ont leur rythme propre de développement, qu'il y a des équilibres à respecter qui ne peuvent être décidé que par la communauté scientifique elle-même.

Que vont devenir dans ces conditions les missions fondamentales du Comité National qui ont fait de lui un outil original et apprécié dans l'évaluation de la recherche et dans l'analyse de la conjoncture et des perspectives?

Nous avons rappelé à Mr Pailhous notre attachement au maintien des disciplines scientifiques et souhaité que celles ci soient organisées au travers des sections du Comité National. Nous avons fait part de notre opposition à une organisation des sections par thématiques qui obéissent souvent à des modes ou à des préoccupations à court terme. La recherche, même interdisciplinaire, a besoin de s'appuyer sur des disciplines fortes. La tendance qui a consisté à découper le Comité National par thématiques peut amener si elle était poursuivie à la paupérisation de certaines disciplines.

Pour Mr Pailhous, le CNRS n'est pas présent sur l'ensemble des disciplines. Il cite la philosophie, les mathématiques qui historiquement ont toujours été la chasse gardée des Universités. La psychologie est très peu présente au CNRS du fait quelle dépend des SDV au CNRS et des SHS dans les Universités. Il dit qu'il partage nos préoccupations et qu'elles sont également celles de notre Directeur Général.

Reste à convaincre le ministre (commentaire personnel)

Évaluation de la recherche

Nous avons réaffirmé que pour nous, la recherche doit faire partie des priorités nationales dans un pays comme la France et nous sommes conscient que pour être à un haut niveau international et pour soutenir une concurrence très rude il est nécessaire d'avoir un système d'évaluation de notre recherche qui soit adapté et efficace. Tout système qui veut être et rester performant doit être évalué.

Le Comité National reste un outil original d'évaluation par les pairs qui jouit dans notre communauté d'un grand intérêt et d'une bonne réputation même si au fil des années son rôle et ses prérogatives ont été passablement rognés. Il n'examine plus les budgets des laboratoires par exemple, ses avis sont souvent remis en cause, les annulations budgétaires chroniques rendent caduques ses propositions, le financement contractuel oriente de plus en plus les choix et les thématiques des laboratoires etc.

Par ailleurs, nous considérons que le Comité National ne joue pas et n'a jamais complètement joué le rôle d'évaluation de la recherche qui devrait être le sien lorsqu'il évalue les laboratoires et ses acteurs que sont les chercheurs et les ITA. En effet comment peut-on évaluer un laboratoire uniquement à travers ses chercheurs statutaires et les publications scientifiques sans se préoccuper pratiquement de l'évaluation des ITA et des moyens techniques qui sont mis à disposition des laboratoires. Aucune investigation sérieuse n'est menée sur l'évolution des métiers techniques, sur les besoins en soutien technique, sur les niveaux de qualification nécessaires dans telle ou telle discipline, sur les plans de formation, sur la définition des profils d'emploi au recrutement, sur les priorités dans l'affectation des postes d'ITA. La suppression de 1000 postes d'ITA environ au cours des trois dernières années a fini par susciter un certain émoi chez les directeurs de laboratoire ; pour autant personne ne sait, ni la direction, ni les sections du Comité National, ni les Départements où on en est des besoins réel. Quel métiers?, Quels niveaux? dans quel labo? Tout se fait et continue de se faire au coup par coup et souvent avec celui qui crie le plus fort.

Nous sommes favorable à une évaluation des ITA et de leur fonction dans les laboratoires. Pour cela nous pensons qu'il faut renforcer le nombre et le rôle des élus C au sein du Comité National car il ont bien souvent l'impression de n'être assis que sur des strapontins, ils sont très peu sollicités et leur missions ne sont pas claires et souvent disparates d'une section à l'autre. Peut-être faudrait-il définir leurs missions et leur donner des prérogatives et des responsabilités spécifiques au regard de la communauté qu'ils représentent et qui

représente plus de 50% des effectifs. Nous sommes conscients que nous nous attaquons là aussi à un état d'esprit chercheur qu'il faut bousculer. Nous sommes cependant convaincus que pour faire de bonnes recherches il faut aussi de bons ITA et qu'une évaluation sérieuse serait profitable à tout le monde.

A travers la non évaluation des ITA se pose de fait le problème de la non évaluation des chercheurs qui ont le statut d'ingénieur. Dans le rapport Costes une évaluation avançait le chiffre de 20 à 30% d'IR concernés. C'est donc une partie importante de l'activité de chercheur qui n'est pas évaluée.

Mr Pailhous est favorable à l'évaluation des ITA. On pourrait commencer par les ingénieurs dit il. Il pense cependant que les ITA sont trop représentés au Comité National (3 par section) et qu'il faudrait aussi qu'il y ai des nommés car c'est la seule catégorie où il n'y a que des élus.

Nous avons abordé également le problème des sections dites transversales du Comité National à savoir la section Gestion de la recherche et la section Valorisation de la Recherche dont les missions semble contestées par la direction.

150 à 200 chercheurs occupent des fonctions de gestion de la recherche à plein temps au CNRS ou sont mis en détachement ou à disposition d'autres organismes ou d'institutions. Nous pensons que les chercheurs, mais également les ingénieurs ont une spécificité et des connaissances du milieu ou des laboratoires (que n'ont pas des gestionnaires purs et durs) qui les prédisposent parfois pour occuper certaines fonctions de gestion de la recherche. Ils gardent dans ce cas leur statut de chercheur et doivent donc être évalués. Nous regrettons que l'expérience qui consistait à faire évaluer les services de gestion du CNRS par la section 41 du Comité National ai été abandonnée.

Nous pensons que pour lutter contre la bureaucratie tant critiquée par notre ministre, il serait utile que la communauté scientifique puisse avoir un regard sur la gestion de notre organisme et les missions de gestion qui sont confiées à des chercheurs.

Pour Mr Paillous, le Comité National est une instance d'évaluation scientifique exclusivement, il n'a pas à s'occuper de la gestion.

Concernant la commission de Valorisation,
Il pense que c'est aux sections disciplinaires d'évaluer le travail des chercheurs qui consacrent leur activité à valoriser leur travaux de recherche.

Nous avons également souhaité attirer l'attention de Mr Pailhous sur la sous représentation des femmes dans les instances d'évaluation du Comité National et souhaité que la direction, lorsqu'elle désigne ses nommés, veille à respecter un certain équilibre.

Nous avons fait part de nos interrogations sur le fait que soient confiées aux sections du Comité National à la fois l'évaluation des laboratoires et des chercheurs et à la fois la gestion des carrières individuelles des chercheurs (promotion concours). Lorsqu'il y a des enjeux de carrières individuelles, l'objectivité et l'indépendance des commissionnaires peut elle toujours être garantie?

En conclusion

On s'oriente quand même semble-t-il vers une diminution du nombre de sections qui vont crouler de plus en plus sous un nombre de dossiers plus importants. Cela concourt bien sur à rendre le Comité moins opérationnel.

Les ITA ne paraissent pas faire partie des préoccupations des dirigeants du CNRS.

Il faut bien sûr attendre les conclusions de la mission Pailhous pour se prononcer sur le fond, mais notre communauté devrait se mobiliser davantage si elle veut que le Comité National puisse jouer un rôle dynamisant dans la recherche et si elle veut que le CNRS puisse continuer à tenir la place qu'il a joué depuis 50 ans dans la structuration le développement et la qualité de la recherche française.

Jacques AUDIN et Annick KIEFFER

Compléments :

De Monique Bigoteau, élue du SNTRS au Conseil Scientifique

Dans un premier temps (depuis septembre) la direction a fait monter la pression sur la question du toilettage, sur la nécessité de redéfinir tous les 8 ans les sections en fonction de l'évolution de la recherche afin de disposer des instances d'évaluation en prise avec les "questions émergentes". Les conditions de mise en oeuvre de la consultation engagée à différents niveaux était largement conditionnée par les délais : tout devait être bouclé pour le conseil scientifique du 18 décembre. Il semble que la contrainte du temps ne permette pas d'engager sans risque de grandes modifications quant au redécoupage thématique ou

disciplinaire, par contre la question de la composition des sections du Comité national à savoir 2/3 d'élus et 1/3 de nommés n'est jamais abordée ni par J. Pailhous ni par les élus du Comité scientifique par exemple ; c'est d'autant plus étonnant que la possibilité d'introduire des experts notamment internationaux dans le processus d'évaluation au niveau des sections a souvent été évoquée. On peut légitimement parier que ce sera la principale "innovation" que la nouvelle direction va introduire afin de donner des gages à Allègre, à défaut de réduire de manière significative le nombre des commissions. Pour rappel, "ces experts pourraient être avec quelques membres des sections en charge d'une sorte d'audit des laboratoires à renouvellement". On sait que la nouvelle direction considère que dans beaucoup de sections la présence de nommés ne fait que renforcer le mandarinat disciplinaire et universitaire, donc est facteur de conservatisme et favorise une sorte de lobbying qui parasite l'évaluation. En l'absence d'éléments quant à la politique des nommés-experts que compte mettre en œuvre la direction, on ne peut s'interroger sur leur nombre, leur part par rapport aux élus, sur leur rôle au sein des commissions : leurs voix compteront-elles plus que celles des élus ? L'évaluation, suite à un double rapport en séance plénière, va-t-elle être modifiée ? Toutes les supputations sont permises.

S'il est clair que la direction n'envisage pas d'augmenter le nombre des élus, notamment ITA, à nous d'être offensifs sur le rôle des élus C à tous les niveaux, à nous de veiller à ce que leur rôle ne soit pas réduit à une peau de chagrin notamment par l'introduction d'ITA experts-nommés supposés plus "efficaces", pour quelle mission d'ailleurs puisque la politique des ITA au sein de l'organisme semble se réduire à la vision désincarnée des DRH.

De Michel Sueur, élu du SNTRS, section 40

Quelques remarques:

. sur les fameuses économies nécessitant la réorganisation du Comité national: c'est un prétexte qui cache une transformation du rôle du Comité national qui risque de devenir un comité restreint d'experts fonctionnant comme une boîte noire,

. sur la participation des ITA : on ne les connaît que lorsqu'il est question d'obtenir des postes. Après?

Le rôle que jouent aujourd'hui les ITA dans le Comité national n'est pas satisfaisant et la Direction du CNRS limite notre rôle; elle ne manque pas de procéder à des rappels à l'ordre (via le Président de section) lorsqu'on dépasse les prérogatives officielles. Je ne suis pas sûr qu'on puisse continuer à vouloir de nous dans cette instance d'évaluation. Au fond, à quoi sert-on? On coûte et s'il y en a bien qui doivent être dans les labos, c'est nous...

In fine, je pense que les personnels de la recherche ont un **besoin** très important de **reconnaissance**; les ITA en particulier. La question de leur évaluation est essentielle. Puisque Pailhous nous a demandé de lui faire des suggestions à l'occasion du Comité national, je me propose de lui envoyer un courrier très bref pour lui faire part de ce besoin de reconnaissance et en lui précisant que si, dans le prochain Comité national le rôle des ITA n'était pas accru, cela constituerait une régression à un moment où on parle de développer des ressources humaines.

CHÔMEURS

OBJECTIFS

« IL N'EST PAS question DE
MANIPULATION, MAIS DE FAIRE éclater
LA misère AU GRAND jour »

Farid, Richard, Karim et les autres

DÉFENDONS LA RESTAURATION SOCIALE CONTRE SA LIQUIDATION

La restauration sociale est un acquis collectif des agents du CNRS au même titre que l'action sociale gérée par le CAES. Depuis quelques mois, elle est l'objet d'une attaque sans précédent :

- à Gif la gestion a été attribuée à une société privée suite à un appel d'offres lancé par le délégué régional. Cette privatisation aurait dû entrer en vigueur au 1/1/98 si l'administration, dans sa hâte, n'avait omis de respecter le délai de dénonciation de la convention ...

- à Orsay, suite à la grève unanime des personnels statutaires et employés par le CESFO (équivalent du CAES), le même délégué régional tente d'imposer un restaurant inter administratif avec un comité de gestion paritaire, prélude à la privatisation,

- Auteuil est menacé d'une privatisation prochaine.

Le SNTRS-CGT n'accepte pas que les restaurants des personnels passent dans la sphère du profit, comme il n'accepte pas la remise en cause des moyens et des prérogatives du CAES. Il appelle tous les personnels du CNRS et toutes les organisations syndicales qui partagent ces préoccupations, à se lever pour défendre ces acquis.

Défendre les bases de l'action et de la restauration sociales

Le SNTRS-CGT revendique le droit à la restauration sociale pour tous les agents, dans des restaurants propres ou des restaurants hébergés, c'est-à-dire avec des tarifs dégressifs, ne payant que les denrées entrant dans l'élaboration des repas, gérée par des représentants des personnels.

Le SNTRS-CGT rappelle pourquoi il est attaché à la gestion par les représentants élus des personnels et par eux seuls : la subvention administrative versée par la CNRS (et l'université le cas échéant) constitue un salaire indirect qui appartient en propre aux agents, tout comme l'argent mis pour acheter les tickets ou pour accéder à telle ou telle activité du CAES. Il est donc hors de question que cet argent soit géré paritairement avec l'administration. La gestion par les personnels, avec la fourniture des postes, des locaux et du matériel par l'employeur, c'est la garantie de la qualité des repas et que les rationnaires ne paient que les denrées entrant dans l'assiette, à condition que le CAES fixe seul les tarifs.

A cause du non respect de ces clauses par le CNRS, aujourd'hui les agents qui mangent dans les restaurants subventionnent ... le CNRS et les "marchands de soupe" ! En effet, le bilan social 1996 présenté au Comité technique paritaire du 13 octobre dernier fait apparaître que le prix payé était supérieur au prix de revient de 2,69 F par repas avec un gérant privé et de 1,81 F avec la gestion CAES.

Une accélération des attaques

Depuis dix ans, la direction du CNRS a attaqué la restauration sociale en retirant les postes de titulaires des restaurants. En 1992, en opposition à la mobilisation qui s'engageait pour défendre les restaurants, elle a signé un accord avec la seule CFDT, au mépris de toute démocratie, accord qui a permis l'entrée des "marchands de soupe" et dont les conséquences néfastes éclatent de plus en plus au grand jour. Une accélération de cette attaque est apparue en mai dernier quand la direction du CNRS a exhibé une directive européenne du 18 juin 1992, relative aux services devant être mis en concurrence et sa traduction en droit national dans la loi du 22 janvier 1997.

Réduction des déficits publics à 3%

Sous couvert de l'Europe libérale de Maastricht-Amsterdam, de la marche à la monnaie unique et de ses critères de convergence l'ensemble des activités sociales est attaqué au nom de la libre concurrence. Le gouvernement s'inscrit complètement dans cette politique. Les services publics et les entreprises publiques sont dénoncés comme des monopoles étatiques et sont voués à la privatisation ou au démantèlement pur et simple (la Poste, les télécommunications, les chemins de fer, le transport aérien, etc.). Tout le secteur social est également menacé, et cette fois, de disparition totale.

Enrayer une orientation fatale

Qu'on ne s'y trompe pas, si tous ensemble au CNRS, nous ne controns pas cette offensive, elle ne s'arrêtera pas à la restauration sociale, elle balayera aussi le CAES. Les agents du CNRS sont menacés de perdre un acquis aux conséquences financières considérables. Les personnels des restaurants et du CAES non titulaires sont menacés de perdre très rapidement leur emploi en cas de non renouvellement des contrats et des conventions.

Notre syndicat a multiplié les démarches auprès de la direction du CNRS, de M. Aubert, comme de Mme Bréchnignac. Le 10 octobre dernier, avec d'autres organisations syndicales, nous avons demandé l'ouverture d'une négociation d'une nouvelle convention pour en finir avec l'accord de 1992, nous avons demandé la suspension de la procédure d'appel d'offres lancé pour la gestion du restaurant de Gif.

Le ministère encourage le CNRS dans son entreprise de destruction de la restauration sociale gérée par les représentants des personnels. Soutenu par Mme Bréchnignac et M. Souzy, M. Douchin a balayé nos demandes : "Il y a des directives européennes sur les marchés publics, elles s'appliquent en toute rigueur dans la fonction publique française et donc au CNRS". Cela signifie que, pour la quasi totalité des restaurants gérés par les représentants des personnels, la direction veut mettre en œuvre la procédure d'appel

d'offres comme à Gif. C'est en fait à une interprétation restrictive des textes que se livre la direction, de manière différenciée, pour mettre en cause l'ensemble des activités sociales, culturelles et sportives gérées par le CAES ou des comités équivalents. Ainsi la directive européenne s'imposerait à Gif, mais ne serait pas opératoire à Orsay où ce sont des règlements sur la TVA qui sont mis en avant pour retirer au comité local, le CESFO, la maîtrise de la restauration.

Le SNTRS-CGT propose d'agir sans attendre

Le SNTRS-CGT conteste le fond et la forme de cette entreprise. Ni la restauration sociale, ni l'action sociale ne sont des services relevant des procédures régissant les marchés publics de l'État (appels d'offres).

Nous proposons aux personnels et aux organisations syndicales de faire l'unité

- pour la défense de la restauration sociale, contre sa privatisation,
- pour le retour à la gestion par les représentants des personnels des restaurants déjà privatisés,
- pour les postes de titulaires nécessaires et une subvention de 1% (prévu dans la convention CNRS-CAES) allant vers les 3% de la masse salariale pour le CAES.

Le SNTRS-CGT ira jusqu'au bout dans la lutte contre la privatisation. Il a chargé un avocat de préparer un dossier pour introduire un recours contre le CNRS.

**Proposition d'un thème de réflexion pour le groupe de travail du SNTRS-CGT
« Emploi, Évaluation, Carrières » sur :**

« L'Organisation et les Relations de Travail dans la Recherche Publique ».

Le 21 Novembre dernier, le Conseil Syndical National eut à connaître la question de la spécificité chercheur qui doublait celle de la réunification du SNTRS et de l'USCA, restée douloureuse en dépit de sa nécessité dont chacun convient assez bien. Si entermer la hache de guerre est le premier geste requis pour une action syndicale forte, il n'est pas toujours aisé à réaliser, ne serait-ce que parce que cette réunification - douloureuse on l'a dit - vient relayer une autre question, non moins douloureuse, quotidienne cette fois, celle de la relation, souvent hiérarchique ou vécue comme telle, des chercheurs aux autres personnels, relation parfois improprement assimilée à une lutte de classes alors même que chacun sait parfaitement que les chercheurs, comme tous les personnels de la recherche publique, sont salariés.

Aussi, le bien-fondé syndical de venir à bout de cette discorde en analysant les formes concrètes que peut revêtir cette relation de travail, vise un triple but :

- faire prendre conscience aux chercheurs et aux ITA syndiqués (et aux autres) des rapports plus ou moins rudes entretenus dans la relation de travail ;
- faire émerger pour celui qui exerce un pouvoir ou le subit, des attitudes permettant de limiter voire de mettre un terme aux formes violentes de ces relations ;
- dégager dans le syndicat une alternative à de tels modes de fonctionnement, en intégrant dans les revendications et les négociations des statuts, une organisation du travail permettant de dépasser ce type de pratique (reconnaissance de la complémentarité des fonctions et des qualifications : vers un statut unique ?).

Nous appelons tous les camarades qui le souhaitent à contribuer à cet objectif,

- en faisant part de l'expérience de leurs relations ITA-chercheurs, hommes-femmes, ou hiérarchiques dans les services et dans les laboratoires ;

- en participant, quelle que soit la place de chacun dans la grille des échelons et des qualifications, à l'élaboration de ce travail.

En outre, nous nous proposons de faire le point de la réflexion accumulée dans le syndicat depuis près de vingt ans sur cette question et de faire appel à la contribution de chacun, y compris scientifique, pour la réalisation effective d'un document.

Le groupe de travail destiné à être élargi pour cette réflexion, fonctionne de la manière suivante : des réunions sont organisées périodiquement, des comptes-rendus sont rédigés à l'issue de chacune d'elles, la CE est informée des débats et discute des propositions du groupe de travail, des synthèses sont élaborées dans le BRS. Le courrier électronique permet d'ouvrir le débat aux personnes qui ne peuvent pas venir aux réunions. De plus un certain nombre de camarades se chargent de la collecte des informations (dont celles qui ont été publiées par le syndicat) et, en relation avec ICE, du document synthétique. Le document final doit être revendicatif et aider l'action concrète.

Contactez : Véronique Gouteyron,
e-mail : hamzaoui@vjf.cnrs.fr
fax : 01 49 58 36 65
ou le Bureau National du syndicat.

CONTRE LA RÈGLE DES 3 ANS !!!

Pour faire face à la pénurie de postes frais d'ITA et au gel des postes libérés au CNRS, la direction a créé les AFIP... Cette procédure apportait deux avantages pour le CNRS :

- supprimer sans le dire certains postes et services par le départ des agents et leur non remplacement
- créer de nouveaux postes là où la direction le souhaite en y affectant des AFIP. **DE FAIT DÉSHABILLER PAUL POUR HABILLER PIERRE...**

En jouant les apprentis-sorciers, le CNRS s'est trouvé pris au piège... Au début tout allait bien, et les perdants n'avaient rien à dire ! Puis certains services vitaux se sont trouvés vidés de leurs agents en masse, et non remplacés !

Grave problème ! mais pourquoi ? Le travail dans ces services était trop hiérarchisé, trop inintéressant, ou l'ambiance trop dégradée...

Alors quelle décision prend le CNRS ?

On annule les AFIP ? On revoie la copie ? On examine la question de savoir pourquoi certains services se trouvent désertés ?

NON ! On ne fait que ce que l'on sait seulement faire, de la répression ! Il faut maintenir malgré eux les ITA sur leur poste, alors M. SOUZY pond la règle des 3 ans.

- Un ITA n'a pas le droit de postuler sur un AFIP s'il ne justifie pas de 3 ans d'ancienneté dans son poste actuel, et cela se transforme en 4 ans pour les ITA Stagiaires... (3 ans à compter de la fin de stage)...

Depuis quelques temps cette règle qui n'a aucun statut légal au regard des statuts de la fonction publique, est devenue incontournable ! Il y a donc restriction du droit à la mobilité des ITA du CNRS et sans réciprocité. Car si le CNRS supprime un service ou un labo, il ne donne pas 3 ans aux ITA en poste pour retrouver une nouvelle affectation à la convenance.

De quelle mobilité parle-t-on alors ? En fait d'une mobilité forcée. Les ITA ne sont que des pions interchangeables sur l'échiquier de la politique de gestion des ressources humaines au CNRS.

Paris, le 19 nov. 1997.

Section du Campus Michel-Ange

Compte rendu de la séance du CHS central du 20 octobre 1997

Une nouvelle fois, un CHS à l'ordre du jour pléthorique, ce qui signifie aucune possibilité de discussion sur le fond, sans groupes de travail préalables. En dehors de vos délégués CGT et du SNCS, aucune intervention des autres délégués syndicaux sur le fond ou la forme (rendons justice à l'intervention du Sgen-CFDT sur la qualité des aspirateurs de fibres d'amiante... !).

10 questions étaient à l'ordre du jour.

Début de séance à 14 h 15 pour l'approbation des comptes rendus des séances du 1er avril et du 12 mai 1997 (corrigées à l'avance). Questions de notre part :

1) Quelles sont les distances entre les laboratoires aux normes L3 non CNRS et les équipes CNRS les utilisant pour des recherches sur le prion (+ quels risques lors de transport, + réelle utilisation de ces équipements).

2) Quels risques d'utilisation de sérum foetal de veau (particulièrement consommé pour de nombreux milieux de culture dans de très nombreux laboratoires de sciences de la vie). En attente de réponses.

Deuxième point : l'incident du LURE (en date du 18 juillet 97). Après audition des responsables sécurité du laboratoire, les représentants syndicaux ont exprimé leur étonnement de voir traiter cette question en CHS central, et surtout qu'il n'y ait pas eu des CHS local ! Et que l'incident de classe 2 (sur 9) ait été résolu en moins de 24 heures par la structure prête intervenir (COSURAD) !

Troisième point : bilan de médecine pré-ventive 1996. Les 59 services ont répondu : 30.899 personnes sous surveillance, mais de gros manques de moyens des médecins de prévention... 15 maladies professionnelles, dont 6 pour l'amiante (0 en 1995). Un non-suivi médical de Banyuls et Odeillo (qui devrait être assuré par l'Univ. Paris 6... où ça traîne, et le CNRS n'est pas très « nerveux » !) Mais avec 120 heures-vacations par mois payées à 109 F... on n'est pas prêt de progresser, si un statut pour les médecins ne se dégage pas (Souzy a refusé d'en discuter).

Quatrième point : présentation de la fiche collective de risques : 1 par unité de travail et centralisation de toutes les fiches par bâtiment et établissement, en application du décret du 9 mai 95 et du code du travail (art. 241). Gros travail qui

se réalisera avec les collaborations des Médecins de préventions, des ACMO et des laboratoires.

NDLR : fiche identique pour l'ensemble des Etablissements du Supérieur et des EPST. Enfin, de la cohérence !

Cinquième point : le diagnostic de l'amiante dans les bâtiments appartenant au CNRS : d'après les informations parvenues à ce jour, très peu d'amiante. Mais des travaux de désamiantage ont eu lieu avant le diagnostic ! Quel sera le suivi du personnel ? Soyons vigilants et ne perdons pas le mémoire ! Pour les bâtiments universitaires ? Recensons les lieux traités, et aussi ceux à traiter si nécessaire. Un budget est prévu à cet effet.

Sixième point : présentation d'une brochure sur le risque amiante et l'application de la réglementation dans les bâtiments CNRS. Nous avons demandé des compléments et une présentation synthétique en tableaux pour une lecture plus simple de la brochure.

Les quatre autres points seront traités au pas de charge, entre 18 h. et 18 h. 30...

Les équipements de travail à remettre en conformité bénéficieront d'un budget sur 97 et 98 (réponse à notre demande de prise en charge par le CNRS sur budget spécial, et non pas sur les dotations des laboratoires).

Présentation des deux plaquettes sur la médecine de prévention et l'hygiène et la sécurité (que vous avez reçu avec votre bulletin de salaire d'octobre 97).

Les membres du CCHS auront enfin (15 mois après leur prise de fonction) une formation de 8 jours en mars 98 (formation prévue par le décret du 9 mai 95... qui servira de modèle pour celle des membres de CHS régionaux et locaux CNRS...)

Il y a de plus en plus de problèmes pour l'évacuation des eaux usées des labos (ex. D.R. Nord)...

M. Teissier nous informe d'une intoxication particulière au mercure (dyméthylmercure traversant des gants en latex lors de RMN).

La séance se termine à 18 h. 30 par un pot pour le départ à la retraite de M. Teissier.

J.-L. Andrieu et S. Toussaint-Leroy

Fragments de l'état de la France, ou petites choses entendues sur France-Inter le matin du vendredi 25 juillet 1997 (à 7 h 45) et actualisation en janvier 98

Prologue

Je destinais cette "Tribune libre" pour le *BRS* du mois d'août, puis j'ai renoncé devant les nombreuses activités syndicales qui m'ont conduites au ministère pour défendre la revendication des doctorants pour un statut de salarié, mais aussi pour préparer l'entrée des anciens de l'Usca dans le SNTRS-CGT. Cette dernière, par des échanges entre nous et les discussions de la "Conférence nationales des chercheurs" et la CSN, est enfin réalisée. Cela est non seulement heureux pour les adhérents de la CGT dans nos organismes, pour l'effectivité de notre capacité à être le seul syndicat CGT intercatégoriel au CNRS, à l'INSERM et l'INRIA, mais aussi pour l'élaboration des revendications des statutaires et précaires de la Recherche. Car notre tâche demeure immense.

Un nouveau gouvernement dit de gauche gère —ou tente de le faire avec les moyens étriqués laissés par le carcan du Traité de Maastricht— la crise qui déchire les hommes et femmes de ce pays. Monsieur Guiano, commissaire au Plan, a publié un rapport devenu célèbre pour son chiffrage des chômeurs et précaires (7 millions, sans compter les dessous hasardeux de la société capitaliste française), et a été "remercié" par le chef du gouvernement en accord avec le chef de l'État. Dans le même esprit d'éviction et de semblant de concertation (on appelle "dialogue social" ce qui est et restera lutte des classes antagonistes), Monsieur Allègre refuse de prendre connaissance des dossiers, des revendications et des réalités de ceux qui étudient, enseignent ou cherchent. Mieux, il joue à les braver ouvertement, afin de savoir de quelle marge de manœuvre il dispose; il teste les syndicats; il affiche une volonté dont on voit les résultats dans les Décrets signés de sa main (voir la prose du SNTRS : *BRS* et *SNTRS-infos*; là encore, il gère la crise de l'Université et de la Recherche, prisonnières toutes deux des velléités supranationales qui s'exercent sur la Nation. Monsieur Allègre et ses amis de la Fondation Saint-Simon^{N1} (dont les idées se muent dans les projets gouvernementaux), oublient qu'ils tiennent leurs responsabilités du peuple. Et le peuple, dont on dit qu'il est versatile dans des enquêtes d'opinion qui ne signifient pas

grand-chose, sait que le pouvoir lui appartient le jour où sa conscience, exaspérée d'être bernée par le spectacle chosifié qu'on lui présente (la "démocratie" —qu'on invoque quand on a rien à dire de mieux, de concret pour les damnés du libéralisme— comme mythe des soifs de pouvoir et d'accaparement des moyens de production de la marchandise, de la communication, etc; les "institutions" de la Constitution du 4 octobre 1958 qui grèvent et parachèvent une représentativité supposée du peuple), prend les rênes de la maîtrise volontaire du pouvoir, c'est-à-dire lorsque le peuple se retourne contre le capital et ses représentants de tous bords et accomplit le vœu d'une société qui soit à l'image authentique des frontons de nos édifices publics de 1793 : "liberté, égalité, fraternité, République sociale".

Que Monsieur Allègre médite ce que Stendhal disait de l'idée de révolution : << La révolution viendra, mais il n'y pas lieu de se refuser les joies de l'existence (...) >>.

Pour moi, ici même dans ce modeste texte, la boucle est bouclée : la réunification de la CGT au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA participe de cette joie de l'existence.

Maintenant, méditons ce coin du voile pudique d'une réalité que connaissent les jeunes scientifiques, voile que le ministre veut bien lester malgré le vent soulevé par sa gigue mal venue, le dos rond, le pied souple au rythme du son du canon moderne : << Maastricht, Amsterdam, budget,..., Maastricht, budget, Amsterdam, la do ré la mi fa sol la >>.

Réalité. La vie, une vie. L'expérience

(un conseil : écouter une petite musique mélancolique en lisant ce texte : IAM, Albinoni ou "Chant des barricades", c'est selon les goûts).

C'est un homme jeune, 32 ans, docteur en physique des plasmas qui a répondu aux questions inquitantes et attentives d'un journaliste de France-Inter ce matin du 25 juillet 1997. Depuis le 1er juin dernier, il n'a plus droit qu'au RMI, dans son niveau le plus bas de << revenu minimum >>. Il se nomme Stéphane Caillé

(orthographe peu certaine ! Qu'il veuille bien me pardonner).

Commençons d'abord par présenter le pourquoi de son apparition soudaine sur les ondes d'une radio de service public. Grâce aux subsides de sa famille, il financé la publication à 55 exemplaires d'un petit essai à compte d'auteur. Ces exemplaires sont destinés à la presse afin de pouvoir le diffuser plus largement d'ici quelques mois.

Si le titre m'a échappé, son ouvrage traite d'une révolution prochaine qui surviendrait en septembre 1999; le sort de cet homme m'a rappelé combien l'actualité de "nos" Tables-rondes initiées par le ministre Claude Allègre sur "l'emploi des jeunes scientifiques" me semblent superfétatoires au regard du crime de "lèse-doc" aujourd'hui.

Stéphane Caillé raconte son expérience, ses doutes sur l'avenir de notre société dérisoire, son espoir d'une révolution alors qu'il n'est en rien un militant, et encore moins révolutionnaire. Très simplement, après sa thèse il postulait à un recrutement dans l'industrie. Rires !!! Grands éclats de rires quand il arrivât à maudire sa formation élevée. Son souhait professionnel était l'encadrement, le secteur "recherche et développement" d'une industrie, et non pas de devenir enseignant dans le Supérieur ou Chargé de recherches. Regrets : il le dit lui-même, << voulant travailler dans l'industrie, je ne souhaitais pas prendre la place de quelqu'un d'autre dans les jurys de recrutement >>. Et les regrets sont là où le mandarinat commence, c'est-à-dire que petit porteur de mallette d'un baron universitaire, la porte de l'université s'entr'ouvre déjà durant la thèse. Ce qu'il n'a pas souhaité faire.

D'entretien d'embauche en entretien d'embûche, on lui a ri au nez, on a moqué l'université et tous les pairs de Stéphane Caillé. Pourquoi ? Mais c'est que nous vivons dans un pays où le règne de la cooptation sur l'appartenance ou non à un annuaire des pseudo "grandes" écoles domine, pour un recrutement, pour un poste d'encadrement. Et Stéphane Caillé, loin de croire que cela n'existerait que dans l'entreprise, croise cet état de fait partout dans la structuration politique, syndicale, associative et civique du pays. Les joies de la féodalité sont toujours diligentées par tous nos beaux esprits (y compris "progressistes", puis-je rajouter, à l'instar de nos suffisants conservateurs).

1789 et 1793 : des dates oubliées durant d'augustes commémorations festives...

Des privilèges revenus en force, sous tous les lambris dorés des bureaux politiques, des sociétés de conseils inusables en tous genres avariés, et des institutions constitutives de la France...

Des bastilles à abattre, encore et toujours, de la violence à retrouver pour éteindre les feux des prières philistines...

Voici le sens des propos de Stéphane Caillé que je retranscris *très librement*, avec mes mots et mes expressions. Tracassé, notre journaliste qui a lu cet essai a bien observé que le mot "violence" apparaît souvent sous la plume de notre chercheur privé d'emploi.

En un quart d'heure d'entretien, Stéphane Caillé devient le médiateur proscrit entre les silencieux prostrés et le procès de médiatisation préalable de tout phénomène, laquelle médiatisation justifie ainsi la visibilité sociale suffisante du déficit patent du capitalisme << dur >>, comme le signalait la prose de second tour des deux principales forces politiques au pouvoir gouvernemental depuis juin dernier.

De plus, sans sourciller, il ne put que déclarer que, désormais loin des candeurs naturelles d'un jeune scientifique, il allait s'attacher à trouver un << emploi à recrutement bac 0 >>, pour ne pas participer d'un système de sélection qu'il a enduré, ajoutant que peut-être n'aurait-il pas dû s'attarder dans les études et la recherche, à finir comme tout le monde.

Alors, nous le disons sans ambages, un pays, quelqu'il soit, qui sacrifie ceux qui ont placé leurs années de jeunesse sous la coupe de l'étude acharnée n'est pas un pays digne d'appartenir au concert des nations prometteuses. Ce pays mérite qu'on s'en détourne, et qu'on arrache enfin nos droits sociaux et moraux dans le combat le plus dur, s'il paraît nécessaire d'en passer par là !!!

En attendant la publication non restreinte de cet ouvrage, réfléchissons tous ensemble sur la situation réelle des doctorants et docteurs. Elle illustre la dureté des uns, sans doute favorisés d'avoir pu étudier; elle nous montre combien les sans-diplômes, les exclus de l'école publique, les chômeurs, les foyers monoparentaux désargentés, les sans-droits et sans-logis, les "rmistes", les néo-emplois jeunes, CES, etc, etc, sont à bout. Leur

mouvement de 98 est juste. Notre mouvement est juste.

Nous ne sommes rien, soyons tout... la Bastille n'est plus une bâtisse à prendre d'assaut, elle est une classe, un régime, un ordre, un compte suisse, un conseil d'administration, une armée servile de besogneux qui se cachent la tête et se bouchent les ouïes quand on prononce (crime de lèse-gauche-droite, gauche, droite, droite, gauche, demi-tour. Halte !) le mot "MISÈRE". La CGT, toute la CGT, est dans la lutte, sachons vaincre avec toutes et tous ou sachons... nourrir nos rangs des précaires, chômeurs, doctorants.

Épilogue

Un "collé-coupé" plus tard sur mon ordinateur. Un mois de janvier 98 radieux parce que le froid ne nous berce pas encore de ses pics, gerçures désagréables et picotements dans la gorge... Les chômeurs et précaires se rebellent. À suivre... Que la joie soit dans les cœurs et la lutte à la lèvre et au poing dressé des triomphes à venir. À condition de le vouloir. De le décider. De s'organiser.

Conclusion

Rappelons-nous ce qu'Altaroche chantait dans les années 1830-1848 (dans *Le prolétaire*) :

<< Ton bras endurci gagnera
Tout juste le pain nécessaire
Pour alimenter ta misère !
Allons sème, bon prolétaire;
C'est l'oisif qui récoltera ! >>.

Ou encore le chant de Charles Gille, travailleur dans une fabrique de cêruse :

<< Pour des maîtres avides
Perfides,
Cupidés,
Nous perdons la santé,
Et la société
Souffre nos suicides.
(...) demain, dans le travail nous puiserons
la mort. >>^{N2}

**Voulez-vous les chanter encore après eux
!!! Éternellement... la lutte finale, dit-on,
la lutte finale...**

Olivier-Michel PASCAULT,
vendredi 25 juillet 1997 et samedi 18
janvier 1998.

NOTES

^{N1} **Note** : La Fondation Saint-Simon s'est fondée sur le modèle américain du *think tank*, qui regroupe et associe dans la réflexion commune universitaires, patrons, chercheurs, syndicalistes et journalistes. Bien qu'elle soit "discrète" et "ouverte" à l'adhésion sur cooptation, on y trouve Pierre Rosavallon (qui en fut l'un des fondateurs avec Jacques Delors et François Furet), Anne Sinclair, Roger Fauroux (ex-PDG de Saint-Gobain), Jean-Claude Trichet (gouverneur de la Banque de France), Serge July, Christine Ockrent, Jean-Pierre Elkabbach, Albert du Roy, Jean Daniel, Jean-Claude Casanova, Franz-Olivier Giesbert, Michèle Cotta, Françoise Giroud, Jean Boissonnat, Martine Aubry, Luc Ferry, Laurent Joffrin, Alain Minc, de nombreux syndicalistes connus, des politiques de gauche ("moderne", bien entendu) et de droite ("modérée", cela va de soi, allons, bon, nous sommes des gens de bonne compagnie). Tous dînent ensemble, se croisent sur les plateaux de télévision, s'invitent réciproquement partout où ils peuvent se faire entendre, "travaillent" ensemble sur des projets pour le pays et l'Europe (le rapport Minc, le rapport sur le Justice dit "Truche" où Ferry l'exulté fait la claque à Allègre, et aux uns, et aux autres), s'embauchent mutuellement au gré des sources salariales plus imposantes qu'ailleurs, s'embrassent parfois dans les folles nuits de Paris et sa proche banlieue chaude (Neuilly, Versailles), se congratulent, se décorent de la légion de ceci et cela. Bref, ils pensent pour nous et notre avenir dans l'Europe. Qu'on ne s'y trompe pas, la Fondation Saint-Simon œuvrent autour de tables respectables mais pour notre bien à tous, pauvre, "pôvre, pôvre, pôvre tête contemporain". Et parfois, des accords discrets s'opèrent dans certains jurys de concours de recrutement dans la Recherche et l'Enseignement Supérieur pour recruter les affidés des uns et exclure les mauvais "pensants"; il en va de même pour l'édition, la signature des articles de presse, etc. Et qui nous disait << (...) notre pays n'est pas et ne sera jamais l'addition de communautés juxtaposées. Le bien public n'est pas et ne sera jamais l'addition d'intérêts particuliers >> ??? Mais, oui... vous l'avez reconnu... le gaffeur...celui-là, toujours le mot pour rire dans les foyers avachis de religion cathodique : c'est notre Jacques Chirac national de "président de tous les Français," dans ses bons vœux du 31 décembre dernier.

^{N2} **Note** : On trouve ces extraits de chants et de nombreux textes très instructifs dans Les Cahiers pour l'Analyse Concrète, publication du Centre de Sociologie Historique que l'on peut se procurer pour une somme modique (ou correspondre avec lui) au : CSH, BP 215, 45202 Montargis Cedex.

vos droits

République
Française

Ministère
de la Fonction
Publique,
de la Réforme
de l'État
et de la
Décentralisation

DGAFP
Direction Générale de
l'Administration et de la
Fonction Publique

32, rue de Bâbylone
75700 PARIS
Téléphone
01 42 75 80 00
Télexcopie
01 42 75 88 82

Référence à rappeler :

FR77 n°

009504

Paris, le

11 DEC. 1997

Dossier suivi par :

M. P. BIBARD

TRES URGENT

Le directeur général de l'administration
et de la fonction publique

à

Monsieur le directeur des personnels enseignants
des lycées et collèges
Ministère de l'éducation nationale, de la recherche
et de la technologie

OBJET : Congé de fin d'activité

L'article 12 de la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 prévoyait la mise en oeuvre du congé de fin d'activité pour la seule année 1997.

Le Premier ministre a décidé de reconduire ce dispositif, dans les mêmes conditions, pour un an jusqu'au 31 décembre 1998. Un amendement au projet de loi de finances initiale pour 1998 sera prochainement présenté.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir en informer les personnels de votre département ministériel et de veiller à ce que les services gestionnaires prennent toutes dispositions utiles afin d'assurer le suivi de ce dossier dès le début du mois de janvier 1998.

Je précise que la deuxième phrase du 2ème alinéa de l'article 14: « toutefois, ceux qui remplissent ces conditions au 1er janvier 1997 peuvent bénéficier du congé de fin d'activité jusqu'au 1er mars 1997 inclus », sera supprimée.

Enfin, je souligne qu'il vous appartient, s'agissant du cas spécifique des maîtres et documentalistes contractuels ou agréés à titre définitif des établissements d'enseignement privés sous contrat, de modifier, dans le meilleur délai, le décret d'application visant ces agents, pour tenir compte de cette prolongation d'une année.

Rappel des articles parus dans le BRS à propos des retraites :

BRS 319 Juin 95 : CPA : de nouveaux droit pour la Cessation Progressive d'Activité.

BRS 333 Novembre 96 : La politique du cocotier.

BRS 336 Mars 1997 : Retour sur le RPO !!!

BRS 337 Avril 97 :Voici venu le temps du RTO (Retour Total sur Option)

vos droits

MESURES DURAFOR (suite) : statut des Ingénieurs d'Etude des EPST

Le décret N° 97-1276 du 29 décembre 1997 (JO du 31/12/97 pp 19333-19334) modifie le statut des personnels des EPST (décret du 30/12/1983) pour le corps des Ingénieurs d'Etude (IE).

Le corps comprendra désormais **3 grades** (2 actuellement) :

IE 2^{ème} classe avec 13 échelons
IE 1^{ère} classe avec 5 échelons
IE hors classe avec 4 échelons

Le nombre d'emplois d'**IE hors classe (IE0)** ne peut dépasser **5%** du nombre total des emplois du corps des IE
Le nombre d'emplois d'**IE 1ère classe (IE1)** ne peut dépasser **20%** du nombre total des emplois du corps des IE

Pour accéder à ce nouveau grade :

avancement au choix des IE1, sur proposition des directeurs d'unités ou des chefs de service, après avis de la CAP du corps.

Pour pouvoir être inscrit au tableau d'avancement les IE1 proposables doivent justifier de 2 années d'ancienneté au moins dans le 5^{ème} échelon de leur grade

Le tableau d'avancement annuel ne peut comporter un nombre de noms supérieur de plus de 50% à celui des emplois vacants ou susceptibles de le devenir

Pour accéder au grade d'**IE 1^{ère} classe**

avancement au choix des IE2, sur proposition des directeurs d'unités ou des chefs de service, après avis de la CAP du corps.

Pour pouvoir être inscrit au tableau d'avancement les IE2 proposables doivent justifier de 1 année d'ancienneté au moins dans le 8^{ème} échelon de leur grade et de au moins 9 ans de services effectifs.

Le tableau d'avancement annuel ne peut comporter un nombre de noms supérieur de plus de 20% à celui des emplois vacants ou susceptibles de le devenir.

Durée des échelons

Grades et échelons	Durée moyenne	Durée minimale
<i>Ingénieur d'Etude hors classe</i>		
4 ^{ème} échelon	Echelon terminal	-
3 ^{ème} échelon	2 ans	1,5 an
2 ^{ème} échelon	2 ans	1,5 an
1 ^{er} échelon	2 ans	1,5 an
<i>Ingénieur d'Etude 1^{ère} classe</i>		
5 ^{ème} échelon	Echelon terminal	-
4 ^{ème} échelon	4 ans	3 ans
3 ^{ème} échelon	4 ans	3ans
2 ^{ème} échelon	3 ans	2 ans et 3 mois
1 ^{er} échelon	2 ans	1,5 an

Disposition transitoire

Reclassement des IE1 dans le grade des IE1 modifié par le décret du 29/12/97

vos droits

GRADE ANCIEN	GRADE NOUVEAU Echelons	Ancienneté conservée dans la limite de la durée d'échelon
4 ^{ème} échelon	5 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise
3 ^{ème} échelon	4 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise
2 ^{ème} échelon	4 ^{ème} échelon	sans ancienneté
1 ^{er} échelon	3 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise

Pour les IE1 retraités

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE
4 ^{ème} échelon	5 ^{ème} échelon
3 ^{ème} échelon	4 ^{ème} échelon
2 ^{ème} échelon	4 ^{ème} échelon
1 ^{er} échelon	3 ^{ème} échelon

L'ensemble des dispositions de ce décret prennent effet au 1^{er} août 1996

Constitution du nouveau grade d'IE0 :

Pour l'instant, il n'y a aucune information.

Il faut attendre les textes d'application propres à chaque EPST

En tout état de cause, personne n'est proposé pour l'instant et les CAP qui se réunissent au titre de 97 (à partir du 5 février 98) ne seront pas saisies.

ALGÉRIE

L'insoutenable

barbarie

DE NOUVEAUX MASSACRES EN ALGÉRIE
Déclaration de la CGT

Les nouveaux massacres perpétrés en Algérie par les bandes fanatiques intégristes, la cruauté dont elles ont fait preuve provoquent un sentiment d'horreur et de colère. L'émotion suscitée par cette tragédie appelle avec une force redoublée une mobilisation sans faille aux côtés des travailleurs et du peuple algérien martyr.

C'est dans cet esprit, qu'avec de nombreuses organisations syndicales, la CGT a participé et apporté son soutien à l'UGTA et au mouvement syndical algérien lors de la conférence d'Alger des 6 et 7 décembre 1997. La déclaration et les recommandations adoptées constituent un cadre permettant de développer des initiatives susceptibles d'apporter une solidarité efficace. Il en va ainsi :

- de l'appel à l'intervention auprès de tous les réseaux d'opinions pour faire la clarté sur la nature réelle de l'intégrisme, du terrorisme. Aucun compromis ne saurait être admis avec ce totalitarisme dont les objectifs ne sauraient relever de l'aveuglement.

- du besoin d'une action syndicale internationale plus énergique pour imposer le respect de la dimension sociale des réformes économiques en cours conduites notamment par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ;

- de l'exigence d'une coopération renouvelée et multiforme dans une logique de co-développement entre l'Union européenne et l'Algérie et, dans ce cadre, entre celle-ci et la France.

L'action de cette dernière ne saurait se réduire à des intentions et des déclarations quand la gravité des événements interpelle tous ceux qui sont attachés au respect des valeurs de tolérance, de liberté, de justice sociale et de démocratie.

En effet, c'est partout qu'il faut isoler les représentants de l'intégrisme et cela sous quelque forme et à quelque tribune qu'ils se présentent. Leur projet est identique. Celui-ci est une menace comme il cherche à déstabiliser l'Algérie en cherchant à lui imposer la régression par la violence et le meurtre.

La CGT entend poursuivre ses efforts pour contribuer à élargir et renforcer l'action afin que l'Algérie et les Algériens puissent continuer à disposer du droit souverain à décider de leur avenir, sans ingérence aucune.

Pour ces raisons, la CGT souhaite donner tous les prolongements nécessaires à la conférence d'Alger en étroite relation et concertation avec le mouvement syndical algérien comme avec les confédérations syndicales françaises et européennes, comme avec toutes les forces démocratiques de notre pays qui militent en faveur de nouvelles initiatives de solidarité. Elle prend des dispositions à cet effet et appelle l'ensemble des organisations de la CGT à faire de même.

La CGT s'est adressée également au ministère des Affaires étrangères pour examiner concrètement avec la «mission» qu'il vient de mettre en place, toutes propositions permettant de favoriser une coopération conséquente avec l'Algérie.

La CGT exprime aux familles des victimes de la région de Relizane, dont un grand nombre vit au sein de la communauté algérienne en France, sa profonde tristesse et son indignation devant la lâcheté de la barbarie intégriste qui a frappé les leurs.

Elle réaffirme sa solidarité à l'UGTA, aux travailleurs algériens et à un peuple dont le courage appelle de notre part un engagement sans réserve.

5 JANVIER 1998

RELANÇONS CETTE PETITION

afin que les scientifiques français interviennent plus activement auprès des pouvoirs publics pour les inciter à prendre en compte la résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU en faveur d'une convention sur les armes nucléaires signée avant l'an 2000. Il serait utile pour cela d'organiser des débats dans les universités et les labos et d'envoyer des messages aux parlementaires, au gouvernement, etc. Dans l'immédiat, nous proposons aux adhérents de nos organisations de signer et faire signer la pétition internationale ci-dessous, lancée par le réseau mondial « ABOLITION 2000 ».

Pour un désarmement nucléaire total

Nous demandons à tous les Etats, et notamment aux états disposant d'armes nucléaires :

1) DE METTRE UN TERME A LA MENACE NUCLEAIRE, en retirant toutes leurs armes nucléaires déployées dans d'autres pays et dans les eaux internationales, en séparant les bombes de leurs missiles, en acceptant le principe interdisant inconditionnellement toute première frappe, et en cessant tous les essais d'armes nucléaires, y compris les essais en laboratoire et les essais « subcritiques » ;

2) DE SIGNER UNE CONVENTION SUR LES ARMES NUCLEAIRES AVANT L'AN 2000, pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires suivant un calendrier précis et contraignant ;

3) DE REAFFECTER LES RESSOURCES AINSI LIBEREES aux objectifs suivants : garantir un avenir globalement soutenable ; réparer les désastres écologiques et les souffrances humaines causés par la production et les essais d'armes nucléaires, qui ont principalement atteint les peuples colonisés et dominés dans le monde.

NOM

ADRESSE

EMAIL

.....

Le SNTRS-CGT aura 50 ans

le 13 février 1998

Nous fêterons dignement cette date anniversaire!

le MARDI 10 MARS 1998

au CNRS 1, Place Aristide Briand à MEUDON 92195

à partir de 15 heures

Salle des Conférences de la DR de Bellevue

à 18 h 30

Apéritif

à 19 h 30

Repas amical.

Participation aux frais de repas : 120 F minimum

**RÉSERVEZ CETTE DATE ET INFORMEZ-NOUS DÈS MAINTENANT
DE VOTRE INTENTION DE PARTICIPER A CETTE FÊTE**

**Nous avons dû une fois de plus modifier et avancer les dates pour des raisons
de disponibilité des salles.**

En effet cette fête aura lieu le 10 mars, veille de la Commission Exécutive du 11 mars
(CE prévue initialement le 13/3).

Nous avons groupé ces deux réunions par souci d'économie.

Hébergements possibles

Pour les camarades qui souhaitent un hébergement dans la nuit du 10 au 11 mars, nous vous demandons de
prendre contact dès que possible avec le secrétariat en retournant la partie détachable ci-dessous.

Nous rappelons les règles de prise en charge :

qui s'appliquent là-aussi car, vous le comprendrez bien, le syndicat n'a pas les moyens d'assurer ces frais :

- pour les camarades membres de la Commission Exécutive :

prise en charge par le Syndicat national.

- pour les camarades non membres de la CE (voyage et hébergement) :

prise en charge, totale ou partielle, par les sections ou les régions.

Les plans et modalités pratiques, notamment de transports, vous seront transmises ultérieurement.

Nous écrivons à la SNCF pour obtenir des fichets de réduction. Voyez également les JOCKER !

**NOUS INSISTONS SUR CET ASPECT D'ORGANISATION INDISPENSABLE POUR
CONNAÎTRE AU PLUS VITE LE NOMBRE DE PARTICIPANTS.**

Faites une copie de ce talon et retournez-le au siège du syndicat merci :

NOM :

Prénom :

SECTION :

Membre de la CE :

OUI

NON

Tél :

fax :

e-mail :

Je participerai aux festivités du 50ème anniversaire du SNTRS-CGT

J'adresse un chèque de 130 F (minimum) par personne pour les frais du repas

Je souhaite être hébergé(e)

OUI

NON